



# BARBARA BUI

RAPPORT ANNUEL 2018

DIVIS

VOWN PLEA

# BARBARA BUI

---

## SOMMAIRE

### Partie 1

---

Personnes assurant la responsabilité du  
Rapport financier 3

### Partie 2

---

Rapport de gestion 2018 7

### Partie 3

---

Patrimoine – Situation financière - Résultats 37



---

## PERSONNES ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1	Nom et fonction du responsable du rapport financier	5
2	Attestation du responsable du rapport financier	5
3	Documents accessibles au public	5
4	Responsables de l'information	5



# Personnes assurant la responsabilité du rapport financier

---

## 1 NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

Monsieur William Halimi  
Président directeur général

## 2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Paris, le 10 mai 2019

William Halimi  
Président directeur général

## 3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société, 43 rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris, dans les conditions prévues par la loi.

Les communiqués de la société relatifs aux ventes et résultats peuvent être consultés sur le site Internet de la société [www.barbarabui.com](http://www.barbarabui.com) aux rubriques « Communiqués de Presse ».

Enfin les rapports financiers annuels et documents de référence déposés auprès de l'Autorité de Marchés Financiers peuvent être consultés sur le site Internet de l'AMF, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur le site de la société [www.barbarabui.com](http://www.barbarabui.com) aux rubriques « Finance / Rapports Annuels et Semestriels ».

## 4 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

### 4.1 Responsable de l'information financière

**William HALIMI**  
Président directeur général  
43 rue des Francs Bourgeois  
75004 Paris  
Tel : 01 53 01 88 01  
Fax : 01 53 01 88 00

### 4.2 Communication Financière

**Corinne PUISSANT**  
Actus finance & communication  
52 rue de Ponthieu  
75008 PARIS  
Tel : 01 53 67 36 36  
Fax : 01 53 67 36 37



---

## RAPPORT DE GESTION 2018

1.	Activité de l'exercice 2018 .....	9
2	Evènements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir .....	16
3	Informations environnementales, societales et en faveur du developpement durable .....	17
4	Conséquences sociales de l'activité .....	18
5	Gouvernement d'entreprise .....	21
6.	Procedures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société BARBARA BUI S.A. relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière .....	28
7.	Analyse des risques.....	31
8	Honoraires des commissaires aux comptes .....	33
9	Renouvellement du programme de rachat d'actions .....	33
10.	Assemblée generale mixte du 28 juin 2019 .....	34
11	Tableau des résultats de la société BARBARA BUI SA au cours des 5 derniers exercices.....	36



# Rapport de gestion 2018

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale notamment pour vous présenter les comptes consolidés du groupe Barbara Bui ainsi que les comptes sociaux de la société Barbara Bui SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Lecture vous sera donnée du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce que nous vous demandons d'approuver.

Lecture vous sera donnée du rapport de gestion du conseil d'administration (qui inclut le rapport sur le gouvernement d'entreprise) et des rapports de nos commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés.

## 1. ACTIVITE DE L'EXERCICE 2018

### 1.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés de l'exercice 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 11 avril 2019. Les comptes sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2018. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

Ainsi, les comptes de l'exercice 2018 ont été établis sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs et les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les normes, amendements et interprétations sont d'application obligatoire à compter des exercices ouverts comme indiqués ci-dessous :

- Améliorations annuelles (cycle 2014-2016) uniquement au titre de de l'amendement IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenues dans d'autres entités ; L'amendement IFRS 12 porte sur la clarification des obligations d'information à fournir. Il ne produit pas d'effet sur les comptes consolidés du groupe.

- Amendement IAS7 – Etat des flux de trésorerie; L'amendement à IAS7 vise à améliorer les informations communiquées au sujet des activités de financement du Groupe. Le Groupe ayant des passifs peu complexes dans ses activités de financement et pas d'actifs financiers, cet amendement n'a pas modifié la présentation de la note 7 de l'annexe.

- Application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1er janvier 2018.

Les principaux impacts pour chacun des volets sont les suivants :

Phase 1 « Classement et Évaluation » des actifs financiers : compte tenu de la structure des actifs financier, il n'y a pas d'impact sur les états financiers du Groupe ;

Phase 2 « Provisions » : la norme IFRS 9 requiert l'application du modèle de dépréciation s'appuyant sur les pertes dites « attendues ». Pour les créances commerciales, le risque attaché au recouvrement des créances commerciales de l'activité retail, est quasi nul.

Pour les activités wholesale, le Groupe a constaté que, sur ses créances non provisionnées au 31/12/2017, seul 3% des comptes clients n'étaient pas soldés au 31/12/2018.

Phase 3 « Comptabilité de couverture » : le Groupe Barbara Bui ayant une activité opérationnelle d'achat et de vente en dollars, il existe une couverture naturelle du risque de taux. Par conséquent, il n'y a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

- Application de la norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires provenant des contrats avec des clients » au 1er janvier 2018.

Les produits des activités ordinaires sont constitués principalement des ventes de marchandises (ainsi que des services attachés à ces ventes).

Les ventes de marchandises, qu'elles soient au travers d'un réseau de distribution de boutiques (activité retail) ou bien de distributeurs tiers (activité wholesale), sont reconnues lorsque le Groupe a honoré son engagement de prestation ou de cession envers son client, généralement au moment de la livraison.

Les ventes de marchandises sont valorisées, à la juste valeur de la contrepartie reçue, hors taxes et nettes des éventuels rabais et remises.

Les conditions de retours sont spécifiques à la vente en ligne, et sont possibles contractuellement sur une période de 14 jours à compter de la date de livraison de la commande.

Le groupe Barbara Bui a déduit du chiffre d'affaires les retours constatés au cours de cette période contractuelle. La norme IFRS 15 n'a donc pas d'impact dans les comptes au 31 décembre 2018.

- Amendement IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée – Etat des flux de trésorerie;

L'amendement à IFRIC 22 vise à préciser le cours de change à utiliser en cas de règlement anticipé. Le Groupe ayant une couverture naturelle de change, cet amendement ne produit pas d'effets significatifs sur les comptes consolidés du groupe.

- Amendement IFRS 2 « Avantages au personnel et paiements à base d'actions », applicable au 1er janvier 2018, ne produit pas d'effet sur les comptes consolidés du groupe.

- IFRS 16 « Contrats de location » : le Groupe appliquera cette norme au plus tard sur l'exercice ouvert au 1er janvier 2019. L'application de cette norme au 31 décembre 2019 devrait avoir un impact sur le bilan de 3,2 à 3,7 M€. La méthode choisie pour la première application de cette norme sera la méthode rétrospective simplifiée.

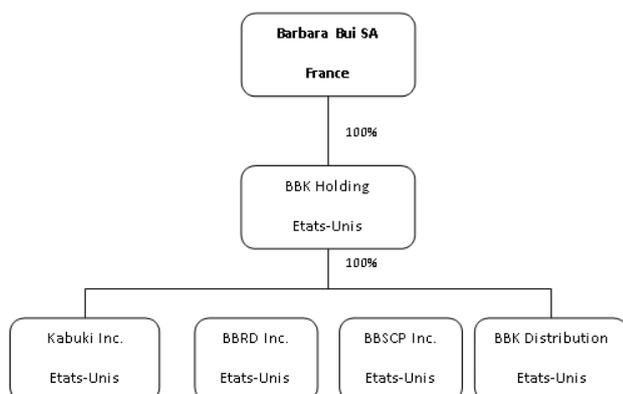
La société appliquera la norme IFRS 16 au plus tard sur l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La société appliquera ces normes au plus tard sur l'exercice ouvert au 1er janvier 2018 pour IFRS 9 et 15, et, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019 pour IFRS 16.

## 1.2. Périmètre de consolidation

Les sociétés du groupe ont toutes été consolidées par application de la méthode d'intégration globale, en raison de leur contrôle effectif total ou quasi total par Barbara Bui SA, société mère du groupe.

Le périmètre de consolidation comprend BBK Holding, Kabuki Inc., BBK Distribution, BBRD Inc., et BBSCP Inc.. Les liens de filiation sont présentés dans l'organigramme ci-dessous.



Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. La situation actuelle du groupe fait l'objet d'un tableau de filiales et participations annexé aux comptes sociaux.

Les filiales Kabuki Inc., BBRD Inc. et BBSCP Inc., qui exploitaient les produits Barbara Bui au travers de boutiques en propre, sont aujourd'hui en sommeil.

BBK Distribution, qui s'approvisionne auprès de la société mère française, commercialise les produits Barbara Bui auprès des boutiques du réseau de distribution sélective nord-américain.

Les prix de transferts propres aux opérations commerciales intragroupes, sont fixés aux conditions de marché.

## 1.3. Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2018, le groupe Barbara Bui a entamé une reprise au niveau de son chiffre d'affaires consolidé, malgré un contexte économique difficile.

Cette reprise est due à l'activité Retail, composée des boutiques parisiennes et du nouveau site en ligne, lancé en juillet 2017.

L'activité Wholesale est en mutation depuis plusieurs années. Précédemment en repli, son chiffre d'affaires commence maintenant à se stabiliser sur ses territoires historiques, ainsi que sur le territoire américain.

Le groupe Barbara Bui a maintenu ses efforts sur les process de production, et ses mesures de réduction des coûts d'exploitation afin de maintenir sa marge brute.

Du point de vue de l'exploitation, le groupe s'est efforcé de recentrer son activité sur ses activités stratégiques, à savoir ses boutiques parisiennes et la vente de ses collections au travers son site marchand [www.barbarbui.com](http://www.barbarbui.com).

Au cours de l'exercice 2018, la société Barbara Bui a vendu un actif significatif, non-stratégique afin d'améliorer sa situation de trésorerie et financer les pertes d'exploitation.

De plus, au cours de l'exercice 2018, les dirigeants fondateurs ont réduit leurs comptes courants d'actionnaires, qui s'élève à un montant total de 39 K€ au 31 décembre 2018.

#### 1.4. Commentaires sur l'activité en 2018

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 du groupe Barbara Bui s'est établi à 13,9 M€ contre 13,7 M€ au 31 décembre 2017 soit une progression de 2%.

Cette ré-inflexion du chiffre d'affaires est principalement due à l'activité Retail (boutiques parisiennes+e-boutique), qui affiche une croissance de 13% de son chiffre d'affaires par rapport à l'an dernier, malgré une fin d'année perturbée par les mouvements sociaux, notamment dans le quartier de la rue du Faubourg Saint-Honoré. Ainsi, même si son niveau n'est pas encore significatif, le chiffre d'affaires de la nouvelle boutique en ligne, lancée en juillet 2017, progresse de 77% par rapport au 31 décembre 2017.

L'activité Wholesale, en repli depuis plusieurs années, se stabilise aujourd'hui à 7,6 M€ au 31 décembre 2018 contre 8 M€ l'an dernier, soit un léger recul de 5%.

Le groupe Barbara Bui a mis en place depuis plusieurs années une stratégie de contrôle des dépenses. Dans cette lignée, le groupe a maintenu son taux de marge à 67% contre 67,6% l'année dernière, correspondant à une marge brute de 9,3 M€ contre 9,2 M€.

Le total des frais de commercialisation et des charges administratives représentent 10,8 M€ contre 11,3 M€ l'an dernier soit une baisse de 4,6%.

Les autres produits et charges opérationnels courants représentent une charge de 0,4 M€ au 31 décembre 2018 alors qu'ils affichaient un produit de 0,5 M€ l'an dernier.

De ce fait, le résultat opérationnel courant s'établit à une perte de -1,8 M€ contre -1,5 M€ en 2017, soit une variation de 18%.

Compte tenu de la vente d'un actif non-stratégique, les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à un produit de 4,4 M€. Grâce à cette cession, le résultat opérationnel présente un bénéfice de 2,5 M€ au 31 décembre 2018 contre une perte de 1,5 M€ l'an dernier.

Le groupe a par ailleurs bénéficié de la hausse du taux du dollar au cours de l'année 2018, ayant ainsi un impact positif sur son résultat financier, qui s'élève à 0,3 M€ en fin d'année contre une perte de 1,2 M€ l'an dernier.

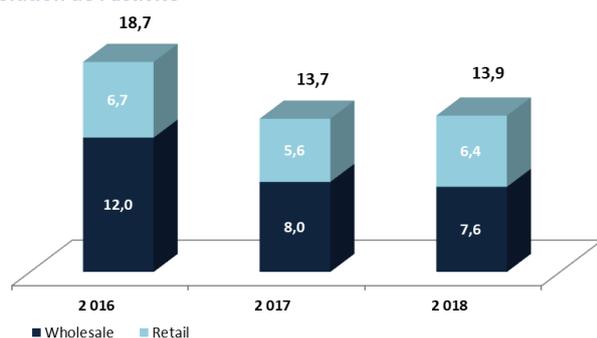
Au 31 décembre 2018, le groupe Barbara Bui affiche donc un bénéfice de 2,7 M€ contre une perte de 2,4 M€ l'an dernier.

## 1.5. Evolution détaillée de l'activité en 2018

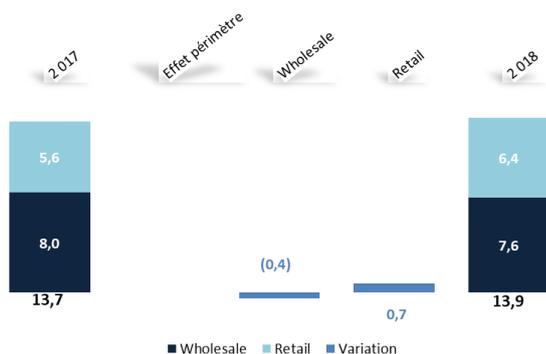
### 1.5.1. Evolution du chiffre d'affaires 2018

Le chiffre d'affaires du groupe est passé de 13,7 M€ en 2017 à 13,9 M€ en 2018.

#### Evolution de l'activité



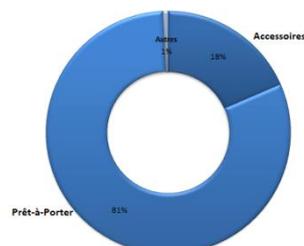
#### Décomposition de l'évolution



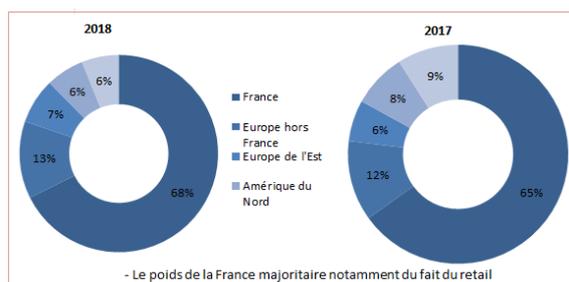
Le chiffre d'affaires de l'activité Retail a progressé de 13% grâce à certaines de ses boutiques parisiennes et la forte progression de sa boutique en ligne. La tendance 2018 a pourtant été freinée sur les derniers mois de l'année par les mouvements sociaux, et un « flagship » très impacté de par son emplacement (Faubourg Saint-Honoré).

L'activité Wholesale, quant à elle, réalise un chiffre d'affaires de 7,6 M€, soit un niveau relativement similaire à celui réalisé à la fin 2017. Cette activité a connu des mutations ces dernières années, obligeant le groupe à la plus grande prudence sur ses encours clients, notamment sur les zones des Pays de l'Est.

Aujourd'hui le Retail représente environ 46% du chiffre d'affaires et le Wholesale 54%.



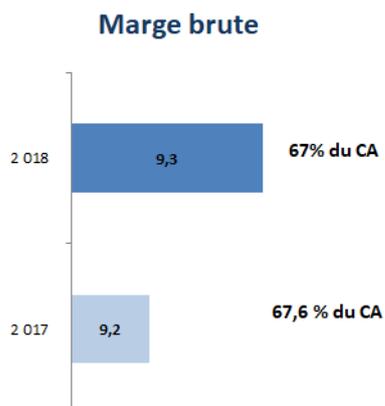
En termes de produits, la part du Prêt à Porter progresse, puisqu'il représente 81% du chiffre d'affaires du groupe contre 18% pour la maroquinerie.



En termes de répartition géographique, la part du marché Français progresse légèrement, restant toujours le premier marché de Barbara Bui, avec 68% du chiffre d'affaires, contre 65% l'an dernier. La part de l'Europe (hors France) progresse légèrement. Le marché en Amérique du Nord a subi une baisse en raison d'une visibilité réduite, suite aux fermetures des boutiques en propre existant par le passé sur le sol américain.

### 1.5.2. Evolution de la rentabilité d'exploitation et du résultat net 2018

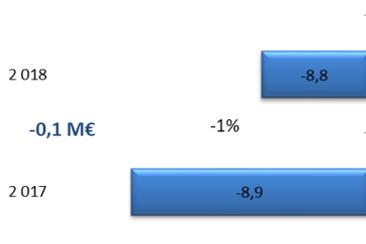
Après avoir subi des variations importantes ces dernières années, le taux de marge est aujourd'hui stabilisé à un niveau plus normatif de 67%, contre 67,6% en 2017. En valeur, la marge est donc passée de 9,2 M€ en 2017 à 9,3 M€ en 2018.



Les variations du taux de marge des années passées étant dues notamment à l'arrêt de certaines activités ou boutiques, le taux actuel peut être considéré comme normatif. Il reflète également l'effort constant du groupe pour maîtriser ses dépenses.

Le groupe Barbara Bui a maintenu des prix publics stables avec un panel de fournisseurs adaptés afin de maîtriser ses coûts de production.

#### Frais de commercialisation



Les frais de commercialisation regroupent les dépenses relatives au studio de création, à la production, aux frais des boutiques ainsi que la communication et les services commerciaux. Ils représentent 8,8 M€ au 31 décembre 2018 contre 8,9 M€ l'an dernier soit diminution de 1%.

#### Charges administratives



Les charges administratives représentent 1,9 M€ en 2018 contre 2,4 M€ en 2017 soit une baisse de 0,5 M€ ou 18% par rapport à l'an dernier. En dehors de l'effort constant du groupe pour réduire ses charges, cette baisse s'explique par la diminution des frais de personnel extérieur, d'honoraires et consultants, engagés l'an dernier pour faire face au manque de personnel administratif.

Les Autres produits et charges opérationnels courants s'élèvent à une charge de 0,4 M€ contre un produit de 0,5 M€ du fait d'éléments exceptionnels (provisions pour risques et charges)

En M€	2018	2017
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-1,83</b>	<b>-1,54</b>
Autres produits et charges opérationnels	4,35	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2,53</b>	<b>-1,54</b>
Coût de la dette financière nette	-0,03	-0,06
Différence de change	0,32	-1,1
<b>Résultat financier</b>	<b>0,31</b>	<b>-1,16</b>
IS	-0,17	0,26
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>2,67</b>	<b>-2,44</b>

Un Résultat Net part du Groupe de 2,67 M€

Le résultat opérationnel courant fait apparaître un déficit de 1,8 M€ contre 1,5 M€ soit une variation de +18%.

Compte tenu de la vente d'un actif non-stratégique, les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à un produit de 4,4 M€ et le résultat opérationnel présente un bénéfice de 2,5 M€ au 31 décembre 2018 contre une perte de 1,5 M€ l'an dernier.

Suite au remboursement d'un emprunt en 2018, le Groupe Barbara Bui est très peu endetté ; et les charges financières sont très limitées .

Il a par ailleurs bénéficié de la hausse du taux du dollar au cours de l'année 2018, ayant ainsi un impact positif sur son résultat financier, qui s'élève à 0,3 M€ en fin d'année contre une perte de 1,2 M€ l'an dernier.

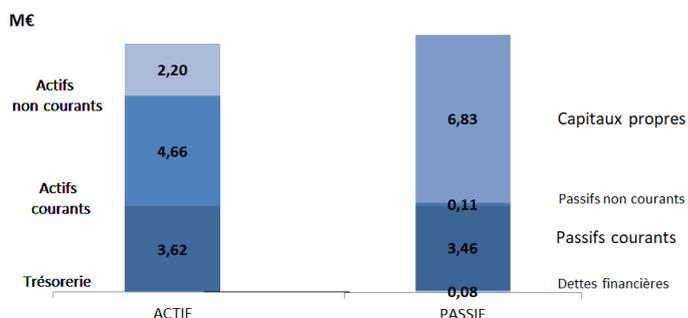
L'impôt s'élève à - 0,2 M€ du fait de reprise d'impôts différés actifs et à des décalages temporaires d'impôts.

Le Résultat net part du groupe s'élève à un bénéfice de 2,7 M€.

**Résultats des filiales du groupe au titre de l'exercice 2018**

En milliers d'euros	BB SA France	Filiales Américaines	Impact consolidation	Barbara Bui consolidé
Produits des activités ordinaires	13 545	870	-474	13 942
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-3 658</b>	<b>193</b>	<b>1 638</b>	<b>- 1 826</b>
Autres produits et charges opérationnels	4 353			4 353
Résultat financier net	206	54	54	316
Participation des salariés				
Charges d'impôts	46		-220	-174
RNPG	947	247	1 474	2 669

**1.5.3. Evolution du bilan**



Au niveau du bilan, celui de Barbara Bui est sain puisqu'il affiche :

- des dettes financières à plus d'un an très faibles de 0,08 M€ avec une trésorerie positive de 3,6 M€ ;
- des capitaux propres de 6,84 M€ ;
- des actifs non courants de 2,2 M€ composés essentiellement d'actif corporels.

Les passifs courants incluent des dettes financières à moins d'un an de 0,3 M€ et des provisions pour risques et charges de 0,7 M€ .

Détails des droits aux baux et murs (en M€)	Surface m <sup>2</sup>	V.N.C.
<b>Paris</b>		
62 rue du Faubourg Saint Honoré	500	0
50 avenue Montaigne	600	0
67 rue des Saints Pères	130	0
32 rue de Francs Bourgeois	150	27
Site logistique de Domont		1 083
<b>TOTAL</b>		<b>1 110</b>

**1.5.4. Evolution du Tableau de Flux de Trésorerie**

En terme de trésorerie, le cash-flow opérationnel sur la période s'est élevé à -0,8 M€ contre un cash-flow négatif de 1,9 M€ en 2017. Suite à la cession d'un actif non-

stratégique, la trésorerie a fortement progressé sur la période, passant ainsi de 0,8 M€ à 3,6 M€ en 2018.

En M€	2018	2017
<b>MBA</b>	<b>-0,6</b>	<b>-2,29</b>
Variation du BFR	-0,2	0,3
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,99</b>
Investissements nets	5,8	-0,29
<b>Flux des opérations de financement moyen terme</b>	<b>-1,7</b>	<b>-0,45</b>
Variation de change	-0,4	0,92
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2,85</b>	<b>-1,81</b>

**1.6. Politique d'investissement**

**1.6.1. Investissements réalisés**

Depuis son introduction en Bourse en avril 1998, Barbara Bui a connu plusieurs années de forts investissements qui ont permis la réalisation des principaux volets de la stratégie de développement du groupe, et notamment la mise en place d'un réseau de boutiques en propre, l'organisation d'un service commercial visant une Diffusion parfaitement contrôlée et le lancement d'une ligne d'accessoires.

Après une période de pause suite à la crise de 2008, le Groupe Barbara Bui a renoué avec les investissements au cours de l'exercice 2010 et 2011 notamment aux Etats Unis.

Depuis 2012 le groupe Barbara Bui s'est orienté sur une déclinaison de son concept axé sur la rentabilité.

A partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2017, le groupe Barbara Bui a privilégié des partenariats et a réorienté sa stratégie sur le digital. Le groupe Barbara Bui a ouvert son nouveau site marchand en propre, afin de maîtriser au mieux sa stratégie digitale, et être réactif face aux demandes du marché.

### 1.6.2. Investissements en cours

A cours de l'exercice 2018, le groupe n'a pas engagé d'investissements significatifs en dehors des investissements nécessaires au maintien d'un bon fonctionnement du réseau de boutique.

Cependant, il a mis en place le cadre de sa stratégie digitale et des besoins associés.

### 1.6.3. Investissements à venir

La stratégie digitale, mise en place à compter de 2017, a commencé à porter ses fruits en 2018.

De nouveaux investissements doivent donc être réalisés en 2019 pour se doter d'un nouvel ERP et des outils de CRM et de clienteling.

## 1.7. Résultats de Barbara Bui SA, société mère du groupe

### 1.7.1 Activité et résultats de la société Barbara Bui SA

La société mère du groupe Barbara Bui, Barbara Bui SA, a réalisé un chiffre d'affaires de 13,5 M€ en 2018, contre 13,2 M€ en 2017. L'activité Retail progresse de 13% par rapport à l'an dernier. L'activité Wholesale affiche une très faible baisse de 4%.

Grâce aux efforts engagés sur les coûts des ventes depuis plusieurs années, la marge brute s'est stabilisée à 68% en 2018 contre 66% en 2017. De plus, la société a réduit sa taille et maintient aujourd'hui ses charges de personnel qui s'élèvent à 4,4 M€ en 2018 comme l'an dernier. La société a dû constituer des provisions sur l'intégralité des créances clients qu'elles détenaient sur ses filiales américaines sans activité opérationnelle sur 2018 (BBRD, BBSCP et Kabuki Inc) et sur la plus grande partie des créances clients qu'elle détenait sur BBK Distribution soit une dépréciation totale des créances clients groupe de 6,26 M€ à fin décembre 2018 (avec un impact sur le résultat 2018 de -1,4 M€).

Au total, le résultat d'exploitation ressort à -3 M€ contre -2,9 M€ l'année précédente.

Le résultat financier s'élève à +0,05 M€ en 2018 contre +0,8 M€ en 2017. Ce résultat est constitué de produits financiers (liés aux escomptes obtenus) notamment.

La société Barbara Bui SA a dégagé un résultat exceptionnel de 3,7 M€ suite à la cession d'un actif non stratégique:

Le résultat fiscal de la société, n'a pas permis de dégager cette année de réserve spéciale de participation.

Le résultat net après impôts est positif de 0,9 M€ pour l'exercice 2018, contre une perte de -1,5 M€ en 2017.

### 1.7.2 Affectation du résultat de l'exercice 2018 de la société Barbara Bui SA

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat net de l'exercice 2018 s'élevant à 946 763 euros :

En augmentation du report à nouveau débiteur :	946 763 euros
Dividendes aux actionnaires :	néant
	-----
Total	946 763 euros

### 1.7.3 Distributions antérieures de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, aucun dividende par action n'a été mis en paiement :

Année	Dividende par action (en €)	Montant total (en €)	Date de mise en règlement
2016	Néant	Néant	Néant
2017	Néant	Néant	Néant
2018	Néant	Néant	Néant

### 1.7.4 Activité de la société en matière de recherche et développement

Barbara Bui SA a continué d'œuvrer en matière de créativité en élaborant et présentant deux collections intégralement renouvelées l'une pour le printemps-été et l'autre pour l'automne-hiver.

Le bureau de style constitue le cœur de l'entreprise. Il compte en 2018, 10 professionnels, en charge de création et de la mise au point des nouvelles collections, supervisés par Madame Barbara Bui.

Au cours de l'exercice 2017, la société a constaté un Crédit d'Impôt Recherche de 200 K€ sur la base des dépenses engagée, au titre des années 2015 à 2017.

En 2018, le groupe a constaté un Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche de 125K€ sur la base des dépenses de collection de la période.

### 1.7.5 Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement n'a été réintégrée au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

### 1.7.6 Délais de règlement

#### Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	338				
Montant total TTC des factures concernées	409 775 €	6 948 €	1 436 €	76 546 €	494 704 €
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	3,3%	0,1%	0,0%	0,6%	4,0%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>					
Montant total TTC des factures exclues	0 €				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : - 30 jours date de facture pour les transporteurs - 60 jours date de facture pour les autres fournisseurs				

#### Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	249				
Montant total TTC des factures concernées	77 888 €	67 478 €	93 612 €	104 453 €	343 430 €
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	0,5%	0,4%	0,6%	0,7%	2,2%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées</b>					
Montant total TTC des factures exclues	7 003 765 €				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : - 60 jours date de facture				

Aujourd'hui, seuls quelques fournisseurs étrangers peuvent avoir des conditions de règlement dépassant les 60 jours.

## 1.8 Actionnariat et cours de bourse

### 1.8.1 Répartition du capital au 31 décembre 2018

	Actions	% détention	Droits de votes	% droits de vote
William Halimi	267 748	39,7	535 496	48,1
Barbara Bui	130 794	19,4	261 588	23,5
Elie Halimi *	42 300	6,3	84 600	7,6
Dirigeants-fondateurs	440 842	65,3	881 684	79,1
Titres d'autodétention	12 841	1,9	0	0,00
Divers	220 967	32,8	234 063	20,9
Public	233 808	34,7	234 063	20,9
Total	674 650	100,00	1 114 244	100,00

\*Dont 16 480 actions en usufruit

### 1.8.2 Actionnariat salarié

Aucune action Barbara Bui SA n'est détenue par les salariés au travers du Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ou d'un Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE).

### 1.8.3 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article L. 621-18-2 du code monétaire et financier)

Sur 2018, les dirigeants n'ont pas effectué d'opérations sur les titres de Barbara Bui.

### 1.8.4 Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

A la connaissance du groupe il n'existe à ce jour aucun élément susceptible d'avoir une influence sur le cours de bourse ou l'issue d'une offre publique.

### 1.8.5 Evolution du cours de Bourse



## 2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le groupe Barbara Bui a engagé une restructuration importante de ses activités depuis plusieurs années.

Au regard des difficultés majeures d'exploitation liées à son emplacement (secteur Palais de l'Elysée) et à l'activité déficitaire du groupe Barbara Bui, la boutique située à Paris, au 62 rue du faubourg Saint-Honoré a dû être fermée en mars 2019. La fermeture de cette boutique a causé une procédure de licenciement pour motif économique de moins de 9 salariés.

Le groupe Barbara Bui envisage aujourd'hui de relancer son activité en se concentrant sur ses fondamentaux au travers de ses activités rentables, et en renforçant sa présence numérique.

### 3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIETALES ET EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

#### 3.1 Prise en compte de l'activité sur l'environnement

Le groupe Barbara Bui n'ayant pas d'activité industrielle son impact sur l'environnement reste faible.

En effet, les consommations d'eau et de gaz sont très faibles, et le groupe étudie actuellement la possibilité de réduire les consommations électriques de ses points de ventes notamment, en utilisant des ampoules de type leds et en surveillant attentivement ses systèmes de climatisation.

Au niveau des déchets, les cartonnages et les matériels sont confiés à des sociétés spécialisées qui en assurent le recyclage.

En dehors de ces actions, aucun plan n'a été établi dans le cadre de la pollution et de la gestion des déchets, de l'utilisation durable des ressources, du changement climatique et de la protection de la biodiversité.

L'activité du groupe a une incidence négligeable sur l'émission de gaz à effet de serre. Aussi aucune disposition particulière n'a été mise en place.

De même, la nature de son activité et les moyens mis en œuvre pour l'exploiter font que les conséquences sur le changement climatique sont nulles.

La société exige toutefois de tous ses fournisseurs de cuirs précieux, qu'ils fournissent les « CITES » garantissant la provenance et la bonne commercialisation de ces peaux.

#### 3.2 Informations relative aux engagements sociétaux et en faveur du développement durable

##### 3.2.1 Importance de la sous-traitance

Le groupe Barbara Bui n'intègre pas l'outil de production industrielle dans son organisation. Il sous-traite une grande partie de sa production auprès de fournisseurs spécialisés en fonction des caractéristiques précises de chacun des modèles des différentes collections de prêt-à-porter. Le solde, uniquement composé d'accessoires, est acheté sous forme de produits finis.

A hauteur de 1 603 K€ les achats de sous-traitance de production représentent 90% des activités sous-traitées par la société. Les 10% restant sont constitués par des activités pour lesquelles le savoir-faire n'existe pas en interne ou ne permet de couvrir l'intégralité des plages horaires (retouches, accueil, informatique, sécurité boutiques).

##### 3.2.2 Gaspillage alimentaire – économie circulaire

La nature de l'activité du groupe fait que ce dernier n'est pas confronté aux problèmes de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'économie circulaire.

##### 3.2.3 Prise en compte de l'activité sur les populations locales

Les 62 personnes constituant l'effectif moyen de la société Barbara Bui SA au cours de l'exercice 2018 sont toutes embauchées sur des sites de la région Ile de France.

Les filiales américaines n'ont plus aucun salarié depuis l'exercice 2017

##### 3.2.4 Discriminations – diversités

Le groupe applique une politique stricte de non-discrimination au niveau salariale (embauches, relations entre ses salariés) ; Cette politique induit par elle-même une promotion de la diversité.

##### 3.2.5 Relations entretenues avec les personnes et organisations intéressées par l'activité de la société

La société n'entretient aucune relation particulière avec des personnes ou des organisations intéressées par la société.

##### 3.2.6 Loyauté des pratiques

Aucune mesure particulière n'a été prise dans le cadre de la prévention de la corruption, en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs, ni en faveur des droits de l'homme, le groupe n'étant pas ou peu exposé à de pareils risques.

#### 3.3 Succursales existantes

En application des dispositions de l'article L.232-1-II, nous précisons que notre société dispose des établissements secondaires suivants :

- 32 rue des Francs Bourgeois (Rdc et 1<sup>er</sup> étage), 75 003 Paris, RCS 325 445 963 PARIS ;
- 43 rue des Francs Bourgeois, 75 004 Paris, RCS PARIS 325 445 963;
- 67 rue des Saints-Pères, 75 006 Paris, RCS PARIS 325 445 963;
- 50 avenue Montaigne, 75 008 Paris, RCS PARIS 325 445 963
- 62 rue du Faubourg Saint Honoré, 75 008 Paris, RCS PARIS 325 445 963;
- 3, rue des charpentiers, 95330 Domont, RCS DOMONT 325 445 963

## 4 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

### 4.1 Effectif total et embauche

#### 4.1.1 Effectif total

##### Répartition de l'effectif moyen 2018

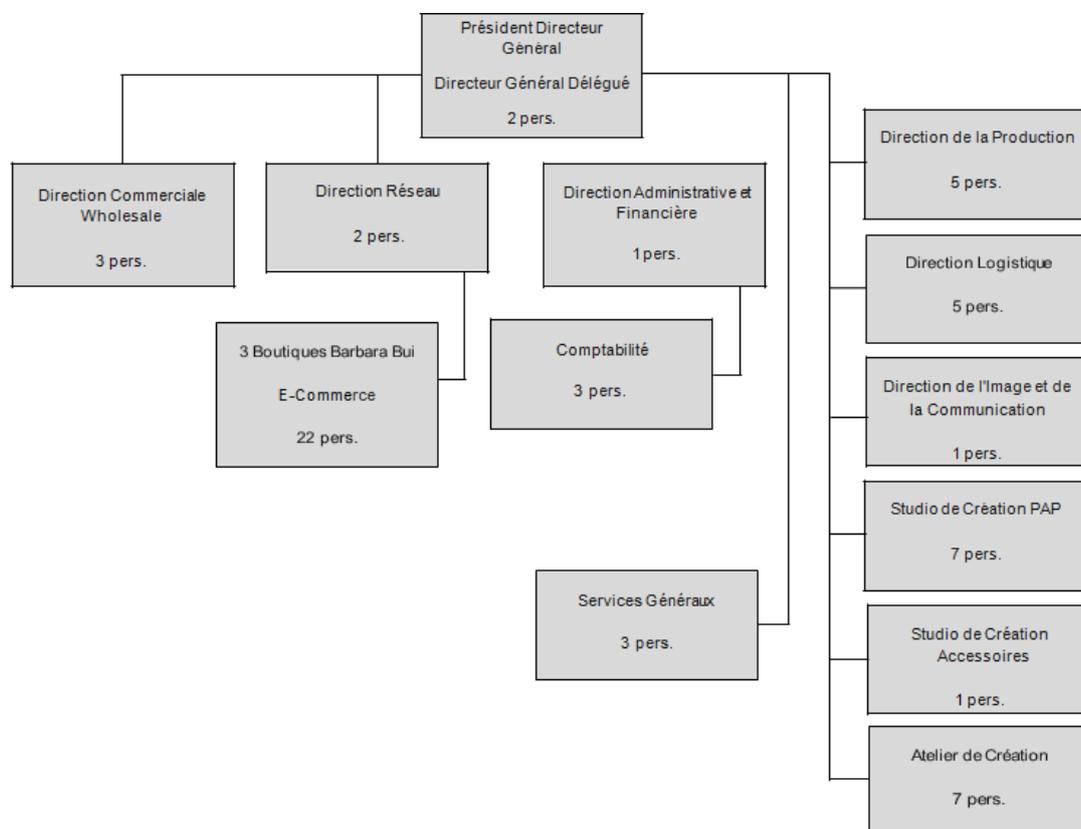
	Effectif global	Cadres	Non Cadres	Femmes	Hommes
Barbara Bui France	62	29	33	42	20
BBK Distribution	-	-	-	-	-
Kabuki Inc.	-	-	-	-	-
BBRD Inc.	-	-	-	-	-
BBSCP	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>42</b>	<b>20</b>

##### Evolution des effectifs

Effectif global au 31/12	2016	2017	2018
Personnel hors boutique	56	47	41
Personnel boutique	35	22	21
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>69</b>	<b>62</b>

#### Organigramme groupe des ressources humaines

(Poste / Effectifs moyens 2018)



#### 4.1.2 Recrutements de Barbara Bui

Au cours de l'exercice 2018, 46 personnes ont intégré l'effectif de Barbara Bui. Ce nombre important résulte de la saisonnalité de notre activité, rythmée par la création et la présentation de 2 collections chaque année qui nécessite d'avoir recours à des CDD de courtes durées.

13 CDI ont été signés en 2018 contre 28 CDI en 2017.

La saisonnalité de l'activité génère pour les périodes de showroom, de création, d'expédition et de soldes, un nombre important de CDD dont la durée est extrêmement courte. Des postes d'habilleuses, vendeuses, ou mannequins, sont ainsi pourvus pour quelques jours seulement.

La société a embauché 33 CDD lors de l'exercice 2018, alors que 56 contrats se sont terminés dans l'année. Il n'y avait aucun CDD au 31 décembre 2018 (au même titre qu'au 31 décembre 2017). Sur l'année 2018, la société Barbara Bui a reçu 5 démissions et 3 demandes de ruptures conventionnelles.

La société a également eu recours en 2018 à 4 contrats de professionnalisation ou stagiaires, 2 à l'atelier de création, 1 au service production, et 1 au service web.

#### 4.1.3 Rémunérations et évolutions des charges sociales

Les rémunérations brutes, de la société Barbara Bui SA qui représentent 100% de l'effectif global du groupe, se sont élevées en 2018 à 3 058 K€ contre 3 100 K€ en 2017.

Les charges sociales se sont élevées à 1 286 K€, soit 42% des rémunérations.

### 4.2 Organisation du temps de travail

Barbara Bui a appliqué la réduction du temps de travail à 35 heures par semaine à l'échéance pour l'ensemble des salariés à l'exclusion bien entendu des cadres dirigeants et des cadres intermédiaires rattachés à cette catégorie.

En ce qui concerne l'absentéisme, le groupe n'ayant jamais été confronté à des absences particulièrement fortes, il n'a pas encore intégré cet indicateur dans son suivi régulier.

### 4.3 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

#### 4.3.1 Organisation du dialogue social

Délégation unique du personnel :

L'institution délégation unique du personnel (DUP) mise en place par voie électorale, existe depuis 2010 au sein de Barbara Bui SA.

En novembre 2014, de nouvelles élections ont été organisées afin de pourvoir 3 postes de titulaires au titre du collège employé/ouvrier et 2 postes de titulaires au titre du collège etam/cadres.

Au premier tour, soit le 3 novembre 2014, 3 employés et 1 cadre ont fait acte de candidature en tant que titulaires pour la liste syndicale CGT. A l'issue du premier tour, le quorum n'ayant pas été atteint, un second tour a été organisé le 24 novembre 2014.

A l'issue du second tour, sur les 3 postes de titulaire collège employé/ouvrier à pourvoir, 1 employé de la liste syndicale CGT a été élu ainsi que 2 employés de la liste des candidats libres. Sur les deux postes de titulaire collège etam/cadre, 2 cadres de la liste des candidats libres ont été élus.

La délégation unique du personnel tient mensuellement, le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, une réunion de comité d'entreprise ainsi qu'une réunion des délégués du personnel.

Les élections du Conseil Social et Économique (CSE) seront organisées au cours de l'année 2019. Cette instance regroupe et fusionne le comité d'entreprise, les délégués du personnel et le CHSCT.

Représentation syndicale :

Par courrier recommandé du 14 décembre 2010, la société Barbara Bui SA a été informée de la désignation d'un délégué syndical CGT et de la création d'une nouvelle section syndicale CGT au sein de la société Barbara Bui SA.

Chaque année, le syndicat représenté dans l'entreprise est convoqué pour les négociations annuelles obligatoires, avec un calendrier de réunions se tenant en général dans le 1<sup>er</sup> semestre de l'année.

#### 4.3.2 Bilan des accords collectifs

Aucun accord collectif n'a été mis en place au cours de l'exercice 2018.

#### 4.3.3 Santé et sécurité

Le comité d'hygiène et de sécurité, nommé par les membres de la délégation unique du personnel se réunit trimestriellement.

La Société Barbara Bui a mandaté le cabinet DIAGAMTER à l'automne 2011 afin d'établir le DUERP de chaque site Barbara Bui (les sièges, les boutiques, le centre logistique de Domont).

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est le résultat de l'évaluation des risques professionnels. Il préconise des solutions à mettre en œuvre. Cette liste d'action est non exhaustive. Cette proposition de plan d'action est le point de départ d'une démarche de prévention des risques afin d'assurer la sécurité au travail des salariés de la Société Barbara Bui. Les DUERP 2011 ont été transmis à la société et aux membres du CHSCT courant de l'exercice 2012. Une mise à jour des DUERP a été effectuée fin 2014.

Sur les recommandations émises dans le cadre des DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), des rapports de la Médecine du Travail et ceux de l'Inspection du Travail, après consultation du CHSCT et sous réserve des contraintes budgétaires, la Société Barbara Bui établit un programme d'action visant

à renforcer la sécurité et le confort des salariés et prévenir les risques dans l'entreprise qui s'est poursuivi en 2018. Aucun accord visant la sécurité et la santé au travail n'a été signé avec les organisations syndicales ni avec les représentants du personnel.

Au cours de l'exercice 2018, 2 accidents du travail s'est produit.

#### **4.3.4 Formation**

La société Barbara Bui SA a dépensé 31 259 € en 2018 contre 46 412 € en 2017 dans le cadre de ses dépenses de formation. Une cotisation est versée à un organisme collecteur spécialiste du secteur d'activité (Opcalia).

Le nombre d'heures total de formation pour l'exercice 2018 s'est élevé à : 1 669 heures.

Les formations ont principalement porté sur :

- Le développement des compétences relatives à certaines fonctionnalités pour le web et le multimédia ;
- L'amélioration des compétences sur les logiciels professionnels du secteur;
- Les évolutions de la réglementation en matière de d'établissement des payes,
- Les contrats de professionnalisation,

#### **4.4 Egalité de traitement**

##### **4.4.1 Egalité professionnelle entre hommes et femmes**

Le ratio Homme/Femme s'établit à 33% d'effectif masculin et 67% d'effectif féminin contre 32% d'hommes et 68% de femmes en 2017.

Le secteur d'activité auquel appartient le groupe Barbara Bui est traditionnellement favorable aux effectifs féminins, ultra majoritaire dans l'ensemble de notre réseau de boutiques, ils sont également en majorité dans les départements commerciaux et de création.

La direction opérationnelle reflète le ratio de l'entreprise en termes de parité Homme/Femme. L'équipe de direction se compose ainsi de 4 femmes (dont Madame Barbara Bui, Directeur général délégué) et d'1 homme (Monsieur William Halimi Président directeur général).

Conformément à la législation, la société Barbara Bui a mis en place en 2012 un plan d'action visant l'atteinte de deux objectifs de progression dans les domaines d'action visés par les textes. Ainsi un objectif de progression a été mis en place dans le domaine de l'embauche-sourcing et du recrutement ; le second étant dédié à la rémunération effective. En juillet 2014, ce plan d'action a été enrichi d'une troisième action visant à articuler l'activité professionnelle avec les responsabilités familiales.

Un rapport d'évaluation quantitatif et qualitatif des objectifs établi en 2015, a renouvelé en 2018 et 2019. La société juge ces résultats satisfaisants dans les 3 domaines choisis.

##### **4.4.2 Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

La société Barbara Bui SA compte un travailleur handicapé parmi ses effectifs. Elle fait également

régulièrement appel à un ESAT, de façon à sous-traiter certaines tâches pour lesquelles elle ne dispose pas du savoir-faire en interne (entretien des espaces verts, reconditionnement de produits, etc...). La société Barbara Bui SA versera au titre de l'exercice 2018 une cotisation de 7 627 € à l'Agefiph contre 14 562 € en 2017, permettant le financement d'œuvres visant la réinsertion des travailleurs handicapés.

#### **4.4.3 Politique de lutte contre la discrimination**

La société s'efforce de prévenir toute forme de discrimination qui pourrait survenir. Toutefois à l'exception des points abordés dans les paragraphes précédents, aucun autre plan d'action n'a été établi.

#### **4.4.4 Respect des conventions de l'organisation internationale du travail**

La société respecte la liberté d'association et entreprend régulièrement les négociations collectives obligatoires. Elle s'efforce d'éliminer toutes les formes de discrimination en terme d'emploi et de profession, n'impose aucun travail forcé ou obligatoire. La société Barbara Bui SA n'emploie aucun enfant et demande à ses fournisseurs qu'ils suivent les mêmes règles en terme de travail des enfants.

## 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à la loi, nous vous rendons compte, sous le présent chapitre :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration ;
- des éventuelles limitations apportées par les statuts aux pouvoirs du conseil d'administration et à ceux des Directeurs Généraux ;
- des principes et des règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux administrateurs et aux mandataires sociaux ;
- de la composition et du montant de la rémunération perçue par chacun des deux dirigeants en 2018 et celle à percevoir par chacun d'eux en 2019.

Ce rapport s'appuie sur le Code de Gouvernement d'Entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de Décembre 2009 auquel la Société BARBARA BUI S.A. a adhéré, le considérant comme plus adapté à sa taille.

Les dispositions de ce code qui ne sont pas applicables ou ne peuvent être mises en œuvre par la société sont explicitées dans ce rapport.

Ce code (ci-après désigné « VMP Middlenext ») peut être consulté sur le site [www-middlenext.com](http://www-middlenext.com).

### 5.1 Préparation et Organisation des Travaux du Conseil d'Administration

#### 5.1.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration :

BARBARA BUI S.A. est actuellement administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres désignés chacun, pour une durée de 4 ans qui répond à l'un des cinq points de vigilance stipulés dans le code VMP Middlenext. Ainsi les actionnaires sont amenés régulièrement à statuer sur un renouvellement de mandat.

#### Les administrateurs de Barbara Bui sont les suivants

Désignation	M. William Halimi	Mme Barbara Bui	Mme Linda Halimi	M. David Bihi-zenou
Adresse	109 av Ledru Rollin 75011 Paris	21A Place des Vosges 75003 Paris	19 rue de Constantinople 75008 Paris	7 rue de Tournon, 75006 Paris
Date de nomination	27 juin 2017	29 juin 2018	25 juillet 2016	27 juin 2017
Durée	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Fonction au sein du CA	Président directeur général	Directeur général délégué	Administrateur	Administrateur
Fonction rémunérée	Président directeur général	Directeur général délégué	Néant	Néant

Notre Conseil d'administration comprend un membre indépendant ; de plus composé de 2 femmes et de 2 hommes son effectif a atteint l'objectif de mixité fixé par la loi.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an, sur convocation de son Président et selon un calendrier décidé en commun qui peut être modifié à la demande d'un administrateur ou si des événements exceptionnels le justifient.

Le Président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige ses travaux menés dans un cadre collégial dont il rend compte à l'assemblée générale. Le Président s'assure de la bonne information du représentant de la D.U.P et le dote d'un temps de parole lui permettant de s'exprimer.

En raison de la taille et de la structure de l'entreprise et de l'expérience des administrateurs au regard du monde de l'entreprise et du secteur d'activité de la société, le conseil n'a pas estimé nécessaire de se doter de comités spécialisés Ce mode de fonctionnement contribue à la souplesse et l'efficacité de son processus décisionnel.

Au sein du conseil a été créé un comité d'audit composé de deux administrateurs : M Bihi Zenou et Mme Halimi. M Behi Zenoun en assure la présidence. Sont exclus de ce comité le Président directeur général et la Directrice Générale Déléguée. Ce comité est notamment chargé des missions prévues à l'article L823-19, II 1er à 7eme du Code de commerce. Les membres de ce comité ne sont pas rémunérés.

Au cours de l'exercice 2018, préalablement à la convocation et à la tenue de l'assemblée annuelle, le Comité d'audit a exécuté ses missions notamment dans le cadre de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés 2017 et des comptes consolidés du 30 Juin 2018 en liaison avec la Directrice Administrative et Financière et le pôle comptable de la Société BARBARA BUI et les Commissaires aux Comptes.

Le comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et a conclu à la sincérité de l'information financière à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2017 et au 30 juin 2018, à la fiabilité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et à l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le comité d'audit a également émis un avis favorable à la désignation des nouveaux Commissaires aux comptes qui ont remplacé ceux, en fonction, démissionnaires.

Concernant notamment l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018 le comité d'audit a rendu compte au conseil d'administration réuni le 10 mai 2019 de l'accomplissement de ses missions et a conclu à la sincérité de l'information financière, à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018, à la fiabilité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et à l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Participent systématiquement aux séances du conseil d'administration, l'Avocat et le Directeur Administratif et financier de la société.

Le conseil dans sa séance du 29 Janvier 2010 a validé une méthode d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux puis dans celle du 18 Avril 2011 a arrêté différents critères qui ont été consignés dans un rapport spécial sur la gouvernance d'entreprise présenté à chaque assemblée annuelle.

Le conseil, lors de sa dernière séance à nouveau a approuvé les critères de méthode d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux.

Ce rapport intégré sous une rubrique spéciale dans le rapport de gestion, conclut que le conseil d'administration assure pleinement sa fonction de surveillance.

Les administrateurs en fonctions, en raison du caractère familial des actionnaires majoritaires sont en contact étroit et permanent avec eux. Lors de chaque assemblée, il est proposé aux autres actionnaires significatifs présents de s'entretenir avec les membres du conseil après les réunions.

Le PDG assisté de l'Avocat et de la Directrice Administrative et financière de la Société élabore le rapport annuel ; son contenu est soumis au conseil d'administration qui peut le compléter ou le modifier et qui, enfin, après l'avoir soumis aux Commissaires aux Comptes, en arrête définitivement les termes.

Le processus collégial de rédaction de ce rapport, conduit à ne pas envisager de la déléguer à un autre membre du conseil d'administration.

Nous avons regroupé, dans le tableau qui suit les recommandations du Code VMP Middenext non suivies à ce jour avec les explications circonstanciées des raisons de leur non-respect.

### Recommandations du code Middledenext non suivies à ce jour

1. Absence de comités spécialisés	Le Conseil d'administration de la Société BARBARA BUI S.A. n'a pas estimé nécessaire à ce jour de se doter de comités spécialisés en raison d'une part de la taille et de la structure de l'entreprise et d'autre part de l'expérience que possèdent les administrateurs au regard du monde de l'entreprise et du secteur d'activité de la Société. Le mode de fonctionnement contribue à la souplesse et l'efficacité de son processus décisionnel. Cependant et ainsi qu'il est dit ci-dessus le conseil s'est doté d'un comité d'audit comprenant deux administrateurs non dirigeants.
2. Non dissociation des fonctions de Président Directeur Général	Le conseil d'administration tenant compte de la taille et de la structure de la Société et de l'importance de l'implication de son fondateur dans le développement de la Société a décidé, dès 2002 de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Monsieur William HALIMI – Président du Conseil d'administration assume donc également la Direction générale de la Société. Madame Barbara BUI assume les fonctions de Directeur Général Délégué. Elle dispose dans l'exercice de son mandat des mêmes pouvoirs que Monsieur William HALIMI à l'exclusion de la Présidence du Conseil d'administration.
3. Cumul de travail/ mandat social de Mme Barbara BUI	A ce jour le Conseil d'administration n'a pas statué sur cette question. Les effets de ce contrat de travail sont suspendus durant la période d'exercice de son mandat social.

#### 5.1.2 Pouvoirs et missions du conseil d'administration :

M. William Halimi, Président Directeur Général, dispose à l'égard des tiers de tous les pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément au conseil d'administration ou à l'assemblée générale des actionnaires, et dans le respect des orientations générales et stratégiques définies par le conseil d'administration.

Madame Barbara BUI, Directeur Général Délégué, dispose dans l'exercice de son mandat des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général à l'exclusion de la présidence du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs de décision les plus étendus dans la limite de l'objet social et de ceux attribués par la loi et les statuts aux assemblées d'actionnaires.

Notamment il détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en œuvre, se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et de toutes opérations significatives de gestion ou d'investissement. Il arrête les comptes sociaux et les comptes consolidés ainsi que les termes des rapports à présenter aux actionnaires ; il convoque les assemblées générales en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie. En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et statue les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce.

A ce sujet le conseil d'administration s'est vu reconnaître la possibilité de recourir à un expert indépendant pour apprécier l'impact, les enjeux et les conséquences de ces conventions.

Le conseil d'administration se réunit à PARIS dans les locaux administratifs de la société situés au 32 Rue des Francs Bourgeois - 75003 PARIS.

Au cours de l'exercice 2018, le conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises. Tous les administrateurs ont participé à ces réunions ou y ont été représentés. Au cours de ces réunions, le conseil d'administration a délibéré notamment sur les points suivants :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Examen du projet de rapport annuel sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de 2017 préparé par le P.D.G. ; arrêté des termes définitifs de ce rapport après soumission aux Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des critères de méthodes d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux et arrêté des termes du rapport spécial sur la gouvernance ;
- Etablissement de l'ordre du jour et du texte des résolutions présentés à l'assemblée mixte du 29 Juin 2018; convocation de cette assemblée ;
- Politique de la Société BARBARA BUI S.A. en matière d'égalité hommes/femmes ;
- Arrêté des comptes consolidés au 1er Semestre 2018 ; examen du budget de l'exercice 2018 et des perspectives ;
- Autorisation de la poursuite des conventions relevant des articles L 225 – 38 et suivants du Code de Commerce ;
- Renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de Mme Barbara Bui

Les commissaires aux comptes et le représentant de la D.U.P. sont conviés par lettre recommandée A.R. à assister à toutes les séances du Conseil d'administration.

### 5.1.3 Règlement intérieur du conseil d'administration :

Le conseil d'administration dans sa séance du 06 Février 2009 a décidé de ne pas élaborer de charte regroupant et précisant ses règles de fonctionnement et l'organisation de ses travaux considérant que son mode actuel de fonctionnement ainsi que les informations permanentes qui lui sont données, permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions.

### 5.1.4 Information des administrateurs :

Les administrateurs reçoivent avant la tenue d'un conseil les documents et informations ciblés et pertinents, sur les questions à l'ordre du jour leur permettant d'émettre un vote éclairé.

Chaque administrateur peut, avant la réunion ou en cours de séance, porter à l'ordre du jour telle question qu'il souhaite voir évoquer.

En cours de séance, interviennent sur les questions qu'ils ont en charge l'Avocat et le Directeur Administratif et Financier de la Société afin d'éclairer les administrateurs sur les thèmes abordés et de leur donner les précisions et explications nécessaires.

En dehors des séances du conseil, les administrateurs reçoivent régulièrement du Président toutes les informations importantes sur la société. Ils peuvent solliciter toute explication et toutes informations complémentaires, et plus généralement formuler toutes demandes qui leur sembleraient nécessaires ou simplement utiles. Ils peuvent, en dehors des réunions du Conseil, interroger le Directeur Administratif et financier et/ou l'Avocat de la Société pour obtenir toutes informations.

### 5.1.5 Jetons de présence :

La dernière assemblée annuelle n'a pas alloué de jetons de présence aux administrateurs et le conseil ne proposera pas à l'assemblée annuelle de Juin 2019 d'en allouer.

### 5.2 Détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux :

Lors de sa séance du 19 Décembre 2008 le conseil d'administration se référant aux recommandations AFEP MEDEF du 06 Octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, a considéré que la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société BARBARA BUI S.A. s'inscrivait dans le cadre de ces recommandations.

La rémunération de chacun des dirigeants est fixée par le conseil d'administration à un niveau tenant compte des rôles opérationnels qu'ils assument ; l'intérêt de la société étant privilégié par rapport à celui des dirigeants. Les dirigeants ne perçoivent pas de rémunération tant des filiale que des sous-filiales.

La rémunération de chacun des dirigeants n'est proportionnelle ni au chiffre d'affaires ni au résultat.

Elle comporte une partie fixe et une partie correspondant à des avantages en nature, évalués aux coûts réels.

La Société BARBARA BUI n'a pas pris d'engagements au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment des engagements de retraites et autres avantages viagers.

Options de souscription ou d'achat d'action attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Options de souscription d'achat d'actions levées durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire :

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant	Néant	Néant	Néant

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe :

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de Disponibilité
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire :

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant	Néant	Néant	Néant

Ces rémunérations se sont élevées au cours de l'exercice 2018 :

En euros	Exercice 2018
Monsieur William Halimi	dus
Président directeur général	
Rémunération fixe	157 200
Rémunération variable	Néant
Jetons de présence	Néant
Avantages en nature logement	22 800
<b>Total</b>	<b>180 000</b>

En euros	Exercice 2018
Madame Barbara Bui	dus
Directeur général délégué	
Rémunération fixe	145 200
Rémunération variable	Néant
Jetons de présence	Néant
Avantages en nature vêtements	6 000
<b>Total</b>	<b>151 200</b>

Ces rémunérations resteront inchangées et seront soumises au suffrage des actionnaires lors de l'assemblée générale de Juin 2019 les résolutions suivantes :

#### **RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée à M. William HALIMI PDG au titre de l'exercice 2018, savoir :

- Rémunération fixe : 157 200 € brut
- Avantage en nature : logement : 22 800€

#### **RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée à Mme Barbara BUI Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2018 :

- Rémunération fixe : 145 200 € brut
- Avantages en nature « vêtements » : 6 000€

#### **RESOLUTION**

L'assemblée générale décide qu'au titre de l'exercice 2019 sera allouée à M. William HALIMI P.D.G. une rémunération identique à celle qui lui a été allouée au titre de l'exercice 2018, savoir :

- Rémunération fixe : 157 200 € brut
- Avantage en nature : logement : 22 800€

#### **RESOLUTION**

L'assemblée générale décide qu'au titre de l'exercice 2019 sera allouée à Mme Barbara BUI une rémunération identique à celle qui lui a été allouée au titre de l'exercice 2018, savoir :

- Rémunération fixe : 145 200 € brut

- Avantages en nature « vêtements » : 6 000€

Pour satisfaire aux dispositions légales en vigueur (art. L 225-37 – 2 al 2 et L 185 - 82 – 2 al 2 du Code de Commerce), le contenu du présent chapitre est repris dans un rapport joint au présent rapport.

### **5.3 Rémunération du comité de direction**

Le comité de direction du groupe Barbara Bui est à ce jour composé de 5 membres assurant les fonctions de direction générale, direction artistique, direction administrative et financière, direction de production, et direction des réseaux.

Leur rémunération s'est élevée à :

(en euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Rémunérations brutes	611 116	659 828

### **5.4 Direction opérationnelle de l'entreprise à ce jour**

M William Halimi	Président directeur général
Mme Barbara Bui	Directeur général délégué
Mme Martine Chicheportiche	Directrice de production
Mme Audrey Fortuna	Directrice réseau boutiques Barbara Bui
Mme Carole Smadja	Directrice administrative et financière

### **5.5 Liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social :**

#### **Monsieur William Halimi**

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui

Barbara Bui SA	Président directeur général
BBK Distribution (USA)	Chairman Executive Officer
Kabuki Inc. (USA)	Chairman Executive Officer
BBK Holding (USA)	Chairman Executive Officer
BBRD Inc. (USA)	President
BBSCP Inc. (USA)	President

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés

SCI AMC Vitry 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine	Gérant
---	--------

#### **Madame Barbara Bui**

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui

Barbara Bui SA	Directeur général délégué
----------------	---------------------------

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés	
SCI ENTRESOL 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine	Gérante

#### Madame Linda Halimi

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui	
Barbara Bui SA	Administrateur

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés	
SARL DOVE & CROW	Gérante

#### Monsieur David Bihi Zenou

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui	
Barbara Bui SA	Administrateur

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés	
Néant	Néant

### 5.6 Information spécifique sur le contrôle de l'émetteur :

La Société BARBARA BUI est contrôlée par ses trois actionnaires historiques ; Monsieur William HALIMI, Madame Barbara BUI et Monsieur Elie HALIMI.

Toutefois aucun des trois :

- détient, seul, la majorité des titres de la Société BARBARA BUI.
- détient, contrôle ou a une influence significative sur un actif essentiel de la Société BARBARA BUI ;
- est le fournisseur d'un élément indispensable à l'exploitation de la Société BARBARA BUI, le client essentiel de cette dernière ou le titulaire d'un actif significatif pour la Société BARBARA BUI dont découle l'essentiel de son activité ;
- de telle sorte que le risque de conflits d'intérêts entre ces trois actionnaires et la Société BARBARA BUI est très faible.
- La mise en place d'une procédure permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts, la possibilité pour ledit conseil de recourir, s'il le juge pertinent, à une expertise indépendante sur les conventions réglementées, ainsi que la présence, au sein du Conseil d'administration d'un administrateur indépendant permettent d'assurer que le contrôle de la Société BARBARA BUI n'est pas exercé de manière abusive.

### 5.7 Accès des actionnaires à l'assemblée générale :

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, personnellement ou en ayant donné un mandat, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres ou de voter par correspondance. A ce dernier effet, l'ensemble des documents nécessaires sont mis à la

disposition des actionnaires sur le site : <http://corporate.barbarabui.com/fr/group/finance>. Lien Assemblées générales.

Les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires sont définis par la loi et les statuts. L'assemblée générale ordinaire est appelée, une fois par an, à statuer notamment sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice écoulé, à ratifier les conventions réglementées et le cas échéant à renouveler le mandat des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes ou à en désigner de nouveaux.

L'assemblée générale extraordinaire est appelée notamment à décider les modifications statutaires proposées par le Conseil d'administration.

La Direction générale et le conseil d'administration, compte tenu de la taille de la Société, sont en contacts constants avec les actionnaires significatifs de telle sorte que les conditions d'un dialogue fécond sont instaurées.

### 5.8 Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de la société :

Le Conseil d'administration dans sa dernière séance a délibéré sur la politique de la Société BARBARA BUI S.A. en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes.

Evoluant dans un secteur d'activité où les femmes sont traditionnellement bien représentées, la Société BARBARA BUI S.A. compte un effectif salarié composé à 67 % de femmes.

Au niveau « responsabilités » BARBARA BUI S.A. dispose d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes puisque :

- la parité est atteinte au niveau des mandataires sociaux (un homme PDG – une femme Directeur général délégué) ;
- le conseil d'administration (composé d'un nombre pair de membres) comprend actuellement deux femmes et deux hommes.
- le comité de Direction comprend un homme et quatre femmes.

### 5.9 Mention des informations prévues par l'Article L. 225-100-3 du code de commerce :

Il n'existe pas à la connaissance de la Société d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital, de nature à avoir une influence sur le cours de bourse où l'issue d'une offre publique. Ce rapport comporte la structure du capital ainsi que les évolutions des participations portées à la connaissance de la Société et toutes autres informations y afférentes.

**5.10 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.**

Néant

**5.11 Information relative aux conventions intervenues entre le directeur général ou l'un des directeurs généraux et une filiale du groupe**

Néant.

## **6. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE BARBARA BUI S.A. RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

### **6.1. Définition**

Le contrôle interne est un dispositif, qui vise à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale dans le respect des lois et règlements en vigueur ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- l'évaluation et la gestion des risques ;
- la fiabilité des informations financières

et qui, d'une manière générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés à la taille et aux caractéristiques propres de la société qui, outre les objectifs qui viennent d'être rappelés, doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le système de contrôle interne de la société respecte donc le cadre référentiel préconisé par l'AMF ; organisation et principe de contrôle, processus d'évaluation des risques, activités de contrôle, formalisation des règles de contrôle, supervision du système de contrôle interne.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et de gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et, en particulier, les risques d'erreurs ou de fraudes, notamment dans les domaines comptables et financiers.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que la société s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne liées notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnement pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur, à la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices préalablement à la mise en œuvre des contrôles.

### **6.2. Organisation et composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques**

L'efficacité du dispositif repose essentiellement sur la responsabilité des acteurs dans l'élaboration, la mise en

œuvre et la gestion optimale du contrôle interne et la formalisation des procédures et le respect des référentiels au sein de la société ;

L'organisation du contrôle interne dans le groupe Barbara Bui se caractérise par une forte implication de la Direction générale dans le processus mais aussi par un faible nombre d'acteurs compte tenu de la taille du groupe.

Ce contrôle intervient aux différents stades des prises de décisions.

Conseil d'administration :

Au-delà de ses attributions légales et statutaires le conseil d'administration est systématiquement appelé à statuer sur les sujets suivants :

- prise et gestion des participations ;
- opérations de croissance externe ;
- opérations financières et emprunts ;
- ouverture de boutiques (achat de fonds de commerce, de droit au bail, prise à bail...);
- fermeture de boutiques (vente du droit au bail restitution des lieux au bailleur...);
- ouverture/fermeture de tous sites administratifs et/ou de stockages (prise à bail, cession de bail, résiliation de bail, achat/vente de murs...);
- achat/vente de biens immobiliers ;
- cautions, avals sûretés et garanties.

Aucune décision susceptible d'avoir un impact significatif sur la société n'est prise sans avoir préalablement reçu l'accord du conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend connaissance des points de vigilance visés par le code VMP Middlednext et est appelé à les revoir régulièrement.

Comme indiqué ci-dessus :

- concernant les conventions réglementées en fonction de la configuration et des montants en jeu, le conseil peut recourir à une expertise indépendante ;
- le conseil d'administration a mis en place en son sein une procédure permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts en demandant aux administrateurs régulièrement de mettre à jour leurs déclarations informant le conseil de l'existence de tels conflits

Direction générale :

Composée du Président Directeur Général assisté d'un Directeur Général Délégué, elle met en œuvre les grandes orientations stratégiques définies par le conseil d'administration en vue de la réalisation des objectifs commerciaux et financiers. Elle s'assure de leur réalisation par une définition claire des procédures internes et du dispositif de contrôle interne. Elle en définit les principes généraux et s'assure de l'existence des mesures prises en vue de la mise en place des éléments composant le contrôle interne.

La Directrice Administrative et Financière (dans les domaines financier, comptable et social) et l'Avocat de la Société (dans les domaines juridiques, sociaux et fiscaux) assistent les dirigeants dans leur mission de Direction Générale.

Comité de Direction :

Le comité de direction prend en charge les opérations stratégiques décidées par la direction générale dans chacun des domaines opérationnels et fonctionnels.

Ce comité est composé à ce jour :

- du Président Directeur Général ;
- de la Directrice Générale Déléguée ;
- de la Directrice de production ;
- de la Directrice Administrative et Financière ;
- de la Directrice des réseaux boutiques ;

Afin d'assurer une meilleure transmission des directives, certains cadres de l'entreprise sont également amenés à participer aux réunions du comité.

Le comité de direction se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par mois.

Sur la base des orientations fixées en comité de direction, les engagements contractuels significatifs sont souscrits par le P.D.G. après consultation préalable s'il y a lieu de l'Avocat de la Société - cabinet juridique extérieur.

Toutes les questions relatives à la propriété industrielle/intellectuelle sont suivies par des conseils/Avocats spécialisés.

Les procédures sont prises en charge par des Avocats extérieurs en liaison étroite avec l'Avocat de la Société.

Direction Financière :

La Directrice Administrative et Financière – sous l'autorité du P.D.G. assure la Direction Financière avec le concours du pôle comptable et de l'avocat de la Société. Elle supervise les pôles de trésorerie, de contrôle de gestion, de consolidation et de comptabilité, les affaires sociales et fiscales, les ressources humaines, les fonctions de contrôle interne, la communication financière avec les investisseurs et le marché, ainsi que le pôle de gestion du système d'informations. Les responsabilités sont déléguées de telle sorte que chacun des pôles concernés assure la mise en cohérence des données financières et comptables à l'occasion des missions suivantes :

- élaboration et suivi de l'information comptable et financière ;
- établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, semestriels et annuels, du groupe en conformité avec les exigences des marchés et des dispositions réglementaires applicables ;
- processus budgétaires et prévisionnels, analyse des écarts avec les résultats réels ;
- constitution des éléments de communication financière des résultats ;
- mise en place et suivi des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion ;
- pilotage des systèmes d'informations comptables et de gestion ;
- gestion du recouvrement des créances impayées ;
- contrôle des décaissements ainsi que contrôle des autorisations bancaires.

### 6.3. Contrôle de la société mère sur les filiales

Le P.D.G. de BARBARA BUI SA, est également le dirigeant des filiales et sous-filiales du groupe. Les procédures mises en place dans la société mère ont été étendues aux filiales.

Dans le cadre d'une stratégie de groupe, les filiales et sous filiales ne disposent pas, en fait, d'une autonomie de décision.

Les stratégies commerciales et financières les investissements et leurs modalités de financement sont définis par la Société mère qui en contrôle la bonne exécution.

L'exploitation des activités de chacune des filiales et sous filiales fait l'objet d'une surveillance permanente.

Toutes les filiales et sous-filiales du groupe sont sous la responsabilité opérationnelle directe d'un des membres du Comité de Direction de la Société.

La gestion de la trésorerie de chacune des filiales et sous filiales est gérée de façon centralisée par les équipes de la maison mère.

La taille du groupe s'est considérablement réduite puisque seules BBK HOLDING et BBK Distribution restent opérationnelles.

Les trois sous filiales américaines (BBRD – BBSCP et KABUKI INC) sont en sommeil suite à la fermeture de leur point de vente au détail en 2016.

### 6.4. Elaboration des comptes et de l'information financière

Comptes sociaux

Les comptes sociaux de BARBARA BUI S.A. sont établis par la Directrice Administrative et financière assistée de l'équipe comptable.

L'arrêté des comptes fait l'objet d'instructions précises sur le déroulement du processus de clôture et des procédures de validations sont mises en œuvre afin de vérifier la bonne application des normes et principes comptables avant d'être contrôlés par les Commissaires aux Comptes.

Les comptabilités des filiales et sous-filiales américaines du groupe sont tenues par l'équipe comptable du groupe en France et sont vérifiées par des experts comptables locaux lesquels établissent les déclarations fiscales ; ces structures n'emploient plus de salariés.

Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont également établis par la Directrice Administrative et financière assistée de l'équipe comptable.

Les consolidations annuelles et semestrielles sont établies sur la base des comptes sociaux de la société mère et de chacune des filiales puis, retraités selon les normes de consolidation retenues par le groupe et présentées en annexes aux comptes consolidés.

Communication financière Le Direction générale assistée d'une agence spécialisée élabore le plan de communication financière sur la base d'un ensemble d'éléments cohérents nécessaires à une bonne visibilité de la stratégie du groupe et à la mise en valeur de ses performances et de ses perspectives.

### **6.5. Procédures de contrôle interne**

La société a mis en place des procédures de contrôle afin de minimiser les risques d'erreurs ou de fraudes. Deux axes de contrôle ont été développés au sein de la société et de ses filiales et sous-filiales.

Le premier organise un contrôle à priori de la possibilité d'engagement ; le second consiste dans un suivi rigoureux et permanent des comptes et des finances.

### **6.6. Procédures du contrôle à priori**

Le contrôle à priori s'appuie principalement sur les procédures suivantes.

#### **La limitation du nombre de délégation de signature bancaire :**

Tant pour la Société mère que pour les filiales et sous filiales seule la Directrice de production possède une délégation pour faire fonctionner les comptes ouverts auprès des banques et organismes financiers.

#### **La procédure d'engagement de dépenses :**

Tout engagement supérieur à 500 euros doit faire l'objet d'un bon de commande contresigné par le chef de département, membre du comité de direction. Au-delà du contrôle des engagements, cette procédure permet d'accélérer la comptabilisation et une comparaison efficace avec les objectifs budgétaires.

#### **Les engagements contractuels :**

Toute embauche est soumise à un contrôle et une approbation en amont du P.D.G. ; lequel signe les contrats de travail après que l'Avocat de la Société les ait rédigés.

Les projets des autres contrats sont soumis à l'Avocat de la Société à l'exclusion de ceux relatifs à la propriété industrielle et intellectuelle qui sont soumis à des Cabinets spécialisés externes.

La signature des contrats est réservée au Président Directeur Général.

### **6.7. Procédures du suivi et de la surveillance comptable et financière**

#### **Système d'information de gestion :**

Le système d'information de gestion repose principalement sur un progiciel métier centralisé, intégrant la totalité des activités du groupe, de la production à la commercialisation des produits.

Les points de vente sont dotés de systèmes informatiques de télécommunication permettant leur connexion quasi permanente avec le siège.

Ainsi, chaque point de vente est relié au système central permettant une remontée quasi instantanée de l'ensemble des informations nécessaires au pilotage du groupe. Le site de Domont l'est également, facilitant et fiabilisant ainsi l'échange des informations nécessaires aux expéditions.

Les outils de comptabilité et de paye, sont interfacés avec le progiciel métier, cœur du système d'information du groupe ce qui permet de garantir une cohérence maximale entre les différents outils utilisés.

Les logiciels de comptabilité et de paye sont régulièrement mis à jour.

Le logiciel de reporting permet de récupérer les informations issues du logiciel de comptabilité et du progiciel « métiers » de façon à les comparer aux données budgétaires de l'exercice. La pertinence des tableaux de bord est ainsi largement renforcée.

#### **Tableaux de bord et indicateurs :**

Les règles comptables utilisées dans le cadre de l'élaboration de tous les tableaux de bord sont strictement identiques à celles définies dans le cadre de la consolidation du groupe. La production centralisée auprès des équipes financières de la Société mère permet de garantir la cohérence des informations fournies.

La présentation des comptes consolidés par activité est conforme à la structure des tableaux de bord de gestion interne utilisés pour le pilotage du groupe.

#### **Au niveau du chiffre d'affaires :**

Des tableaux de bord sont établis pour évaluer la performance du réseau de boutiques par point de vente, par collection et par produit. Les chiffres d'affaires sont comparés aux objectifs définis dans le cadre du budget ainsi qu'aux réalisations des exercices précédents.

En ce qui concerne l'activité diffusion, des tableaux de bord sont établis et permettent d'anticiper les facturations de la saison à venir qui sont-elles mêmes comparées aux objectifs de l'année et aux réalisations des exercices précédents.

#### **Au niveau des marges :**

Les statistiques de vente permettent de suivre quotidiennement l'évolution des marges brutes ; dans la pratique, l'application des coefficients décidés par le comité de direction est contrôlée régulièrement.

Ces informations statistiques sont complétées et garanties par une procédure d'inventaires physiques semestriels, effectués sous le contrôle de salariés du groupe extérieurs aux magasins concernés.

En complément, une procédure hebdomadaire d'inventaire tournant a été mise en place.

**Au niveau des charges :**

Des tableaux de bord réguliers permettent de suivre l'avancement, département par département, de l'ensemble des charges engagées par les services, et de comparer ces informations aux objectifs définis dans le cadre du budget. Ces tableaux sont régulièrement suivis par les responsables opérationnels de chaque département.

**Au niveau de la trésorerie :**

Un tableau de bord permet de suivre l'évolution de la trésorerie disponible au quotidien et de quantifier précisément les besoins de lignes « court terme » à négocier avec les organismes bancaires.

**6.8. Relations avec les commissaires aux comptes**

Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles des comptes, les Commissaires aux Comptes organisent leurs interventions notamment par la réalisation :

- d'une revue préalable des procédures du groupe et des tests de contrôle interne ;
- d'une réunion préalable à l'arrêté des comptes permettant de définir le programme des revues, le calendrier et l'organisation de l'exécution de leurs missions ;
- d'un audit des états financiers élaborés par l'équipe financière ;
- d'une réunion de synthèse de leurs travaux avec la Direction Générale assistée de la Directrice Administrative et financière et de l'Avocat de la Société.

A l'issue notamment de ces interventions, les Commissaires aux Comptes certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du semestre ou de l'exercice.

Les commissaires aux comptes sont informés de la conclusion des opérations relevant du domaine des articles L 225 – 38 et suivants du Code de Commerce (conventions réglementées) . Ils sont également informés de la poursuite de ces conventions. Sur la base notamment de ces informations les Commissaires aux Comptes établissent leur rapport spécial qui est présenté à l'assemblée annuelle.

**6.9. Optimisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

La société suit de très près toute évolution dans son organisation de manière à anticiper, adapter et optimiser, en temps réel, ses procédures de contrôle interne. Elle adapte également son dispositif de contrôle aux évolutions de la réglementation ainsi qu'à ses enjeux futurs.

Elle procède à une mise à jour du recueil des procédures « boutiques » et dispense à ses équipes de vente une

formation adaptée afin que toutes ces règles soient strictement appliquées.

**7. ANALYSE DES RISQUES****7.1. Risques juridiques et fiscaux****7.1.1. Protection de la marque et des modèles**

Les marques exploitées par le groupe font l'objet de dépôts dans tous les pays stratégiques, dans les classes relevant des activités de l'entreprise. Au fur et à mesure du développement des produits dérivés, la protection des marques est assurée par l'extension des dépôts dans les classes concernées. Le coût des dépôts et suivis a représenté environ 16 500 € sur l'année 2018.

Les dessins et modèles des collections qui sont renouvelés chaque saison (2 fois/an) ne peuvent faire l'objet d'une protection exhaustive. Ceci n'empêche pas le groupe d'engager autant de fois que nécessaire des procédures pour lutter contre la contrefaçon.

**7.1.2. Cautions et garanties**

Dans le cadre de son développement, la société souscrit des emprunts moyen terme pour financer les investissements nécessaires à l'extension, ou au maintien de la qualité, de son réseau de boutique en propre. Un nantissement de fonds de commerce est en général donné au profit de l'établissement de crédit concerné.

Dans le cadre de l'acquisition du site de Domont, un privilège de prêteur de deniers a été consenti à l'établissement bancaire ayant financé l'opération.

**7.1.3. Risques fiscaux**

Les entités du groupe font régulièrement l'objet de contrôles des administrations fiscales.

Le dernier contrôle discal a été mené au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 ; il portait sur les exercices 2013 et 2014. Il s'est achevé sans rectification de la part des services fiscaux.

**7.1.4. Risques sociaux**

Les entités du groupe font régulièrement l'objet de contrôles des administrations sociales. Aucun rappel significatif de cotisation n'a jamais été déploré à ce jour.

**7.1.5. Risques prud'homaux**

7 recours sont toujours en cours à la fin de l'exercice 2018.

Sans reconnaître le bien fondé des demandes, la société Barbara Bui a constitué des provisions à hauteur de ses estimations objectives des risques encourus. Le montant global de ces provisions s'élève à 87 K€.

### 7.1.6. Faits exceptionnels ou litiges

Au 31 décembre 2018, aucun risque de déplaçonnement de loyer n'a été provisionné.

Un litige commercial est en cours, suite à un pourvoi en cassation.

La société Barbara Bui a constitué à ce titre une provision d'un montant de 610 K€.

A la connaissance du groupe, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits exceptionnels susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du groupe.

## 7.2. Risques d'exploitation

### 7.2.1. Dépendance à l'égard des personnes clés

Le groupe Barbara Bui est dépendant de ses principaux fondateurs dirigeants toujours en activité à des postes clés de l'entreprise.

Une assurance a par conséquent été souscrite en cas d'indisponibilité permanente de Mme Barbara Bui (Directeur général délégué) et/ou de M. William Halimi (Président directeur général).

La question de la succession des dirigeants a été examinée par le conseil d'administration sans que des mesures ou des objectifs puissent être fixés dans l'immédiat.

### 7.2.2. Risque de recouvrement

Le risque client concerne essentiellement l'activité Diffusion soit près de 54% des revenus du groupe en 2018, les risques sur les Boutiques sont faibles et immédiatement constatés.

La politique commerciale du groupe, imposant des acomptes de 30% à la commande et des crédits documentaires pour les clients étrangers sur les zones à risques, limite au maximum l'exposition du groupe face au risque client.

De plus, des couvertures Euler-Hermès ou Coface, sont exigées pour la majeure partie des clients, ceux qui ne peuvent en bénéficier sont contraints de solder leur règlement avant la livraison des marchandises.

Les pertes sur créances restent peu élevées au regard du niveau global d'activité mais sont toutefois en augmentation par rapport à l'an dernier suite au passage en perte de certaines vieilles créances. Le groupe a ainsi enregistré -138 K€ de pertes au cours de l'exercice 2018 (-0,9% du chiffre d'affaires) contre -120 K€ en 2017.

### 7.2.3. Risques liés à la production

L'ensemble des activités de production est sous-traité ce qui écarte tous les risques liés aux activités industrielles de production.

Le groupe revoit régulièrement l'ensemble de ses partenariats en fonction de l'évolution de la gamme de ses produits, ce qui n'empêche pas les sous-traitants les plus

performants d'être aux côtés de la marque depuis de nombreuses années.

Conformément aux dispositions réprimant le travail clandestin, le service production exige de chaque façonnier les attestations et documents requis.

### 7.2.4. Baux et loyers de la société

A l'exception du site logistique de Domont dont elle propriétaire, la société Barbara Bui SA loue à des tiers l'ensemble des locaux qu'elle occupe dans le cadre de son activité.

Les très mauvais résultats enregistrés dans le point de vente du 62 Faubourg St Honoré 75008 Paris, notamment depuis la mise en place en 2015 des mesures de protection du secteur Elysées-Beauvau, et l'absence totale de volonté de notre bailleur de prendre en compte la chute de commercialité du secteur, nous ont conduits à le fermer en mars 2019.

### 7.2.5. Sécurité

Tous nos sites, en particulier les entrepôts logistiques et les boutiques, répondent aux normes de sécurité en vigueur et sont protégés par des installations conformes aux exigences de nos assureurs.

De plus, une stratégie visant à répartir les stocks concourant à l'exploitation normale de l'entreprise sur l'ensemble des sites du groupe permet de limiter au maximum l'impact résiduel d'un éventuel sinistre.

## 7.3. Risques financiers

### 7.3.1. Risque de change

L'évolution du dollar par rapport à l'euro est un élément qui affecte la compétitivité du groupe sur le marché local américain et notamment en cas de baisse du dollar, le pouvoir d'achat de la clientèle américaine voyageant à l'international.

Néanmoins, l'exposition du groupe face aux variations de la devise américaine est relative du fait de la fermeture des boutiques en propre sur le sol américain, et donc, de l'inactivité des filiales américaines, en dehors de BBK Distribution. Les impacts de taux sont donc liés aux pertes passées, déjà financées par le groupe. Une augmentation de 10% de l'USD entraînerait une revalorisation des capitaux propres du groupe de 856 K€, à l'inverse une baisse 10% entraînerait cette fois une diminution des capitaux propres du groupe de 856 K€.

Aucune disposition particulière n'a été prise pour couvrir ce risque car les flux réels de transaction annuels sont faibles suite à la fermeture des boutiques en propre, et les politiques de couvertures engendreraient des coûts supérieurs aux économies attendues.

En milliers	USD
Passifs	- 79
Actifs	731
Position nette avant gestion	651
Hors bilan	Néant
Position nette après gestion	651

### 7.3.2. Risque de taux

Le groupe a souscrit sur janvier 2016 à un emprunt à taux variable. Cet emprunt a été remboursé au cours de l'année 2019 par la vente d'un actif. Les autres emprunts sont à taux fixe. Le groupe ne se trouve dans ce cadre pas exposé en cas de variation des taux.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir le risque de taux lié à ces emprunts qui ne représentent pas des montants significatifs.

En milliers d'euros	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	-206	-138	-
Actifs financiers	Néant	Néant	Néant
Position nette avant gestion	-206	-138	-
Hors bilan	Néant	Néant	Néant
Position nette après gestion	-206	-138	-

A fin décembre 2018, le taux d'endettement moyen de l'entreprise est de 4,95%, le manque à gagner sur 1 an en cas de baisse de 1 point des taux d'intérêt serait d'environ 3 K€. Il n'y a pas de risque en cas de hausse des taux d'intérêt.

### 7.3.3. Risque actions

L'Assemblée Générale du 29 juin 2018 a décidé de renouveler la mise en œuvre du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale du 27 juin 2017 pour une période de 18 mois.

Au 31 décembre 2018, le groupe détenait 12 841 actions valorisées à 7 € soit 89 K€, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés.

### 7.3.4. Risque de liquidité

Le groupe dispose au 31 décembre 2018 d'une trésorerie de 3 617 K€ (net des découverts bancaires). La dette financière auprès des établissements de crédit de 345 K€ a été souscrite pour financer des actifs immobiliers.

Pour financer son activité courante, le groupe dispose de son cash-flow opérationnel, d'autorisations bancaires ainsi que des comptes courants d'actionnaires.

La société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir en 2019.

## 7.4. Conclusion sur les risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

## 7.5. Assurances

La société a souscrit des garanties multirisques sur les biens, couvrant des événements tels le vol, l'incendie et autres risques causant des dommages aux biens et aux personnes. Elle a également souscrit une assurance pour les risques de pertes d'exploitation et les cas de responsabilité, du fait des biens ou du fait des activités.

La société a également souscrit des assurances sur les personnes clés de l'entreprise. Le coût global des polices d'assurance s'élève à 0,90% du chiffre d'affaires de la société Barbara Bui SA.

A ce montant s'ajoute le coût des assurances Euler Hermès et Coface visant à garantir le paiement des créances clients, qui représente 0,34% du chiffre d'affaires de la société Barbara Bui SA.

## 8 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euros	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés
2018 : ACA Nexia	22 200
2017 : Deloitte et associés	32 000
2018 : SEREC	16 400
2017 : JLS Partner	20 000

## 9 RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2018 a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration pour mettre en œuvre un programme de rachat par la Société de ses actions, en vue d'intervenir si nécessaire sur le marché des titres à des fins de régularisation ou gestion des cours, de remettre ses actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de

croissance externe, de la mise en œuvre d'un programme de stock-options, ou encore d'optimiser le résultat par action par voie d'annulation d'actions propres entraînant une réduction du capital de la société.

L'autorisation dont il s'agit ayant fixé un délai expirant fin 2019, nous vous proposons de la renouveler pour une nouvelle période de 18 mois courant du jour de cette décision. Les propositions que nous formulons à cet égard sont contenues dans le texte des résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous demandons de les approuver.

## **10. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2019**

### **10.1. Ordre du jour**

#### **De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- rapport du conseil sur notamment la marche de la Société, le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et présentation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- approbation desdits comptes et conventions ;
- quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- affectation du résultat ;
- rapport de gouvernance aux actionnaires ; validation de la méthode d'évaluation du fonctionnement du conseil et de la qualité de ses travaux ;
- rémunération des dirigeants ; approbation des rémunérations de 2018 et fixation des rémunérations de 2019 ;

#### **De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- renouvellement du programme de rachat d'action mis en œuvre selon décision de l'assemblée générale du 29 Juin 2018 ;
- pouvoirs au conseil d'administration en conséquence ;
- pouvoirs au Président à l'effet de réaliser ou faire réaliser les démarches et formalités consécutives aux décisions prises par la présente assemblée.

### **10.2. Texte des résolutions**

#### **De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

##### **Première résolution**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport général des commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et

les comptes annuels sociaux savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 quitus de leur gestion aux administrateurs et décharge de l'accomplissement de leurs missions aux Commissaires aux Comptes.

##### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale ordinaire décide de reporter à nouveau le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, s'élevant à 946 763 €.

L'assemblée générale rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, à savoir : 2015 – 2016 et 2017, il n'a pas été distribué de dividendes par la Société.

##### **Troisième résolution**

L'assemblée générale ordinaire, connaissance prise des comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2018 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes, approuve ces comptes consolidés.

##### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce approuve son contenu ainsi que les opérations dont il s'agit.

##### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu le rapport de gouvernance établi par le Conseil d'administration en approuve les termes. L'assemblée générale ordinaire valide la méthode d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de la qualité de ses travaux telle que présentée dans le rapport dont il s'agit.

##### **Sixième résolution**

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée à M. William Halimi président Directeur Général au titre de l'exercice 2018 à savoir :

- Rémunération fixe : 157 200 € brut
- Avantages en nature (logement) 22 800 €.

##### **Septième résolution**

L'assemblée générale approuve la rémunération de Mme Barbara Bui Directeur Général délégué au titre de l'exercice 2018 à savoir :

- Rémunération fixe : 145 200 € brut
- Avantages en nature (Vêtements) 6 000 €

##### **Huitième résolution**

L'assemblée générale décide qu'au titre de l'exercice 2019 sera allouée à M. William HALIMI P.D.G. une rémunération identique à celle qui lui a été allouée au titre de l'exercice 2018, savoir :

- rémunération fixe : 157 200 € brut
- avantages en nature : « logement » : 22 800 €

**Neuvième résolution**

L'assemblée générale décide qu'au titre de l'exercice 2019 sera allouée à Mme Barbara BUI une rémunération identique à celle qui lui a été allouée au titre de l'exercice 2018, savoir

- rémunération fixe : 145 200 € brut
- avantages en nature « vêtements » : 6 000 €

**De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire****Dixième résolution**

L'assemblée générale extraordinaire rappelle que le 29 Juin 2018, elle a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour une durée qu'elle décide de renouveler pour une période de dix-huit mois. Cette autorisation expirera le 28 Décembre 2020.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration, conformément aux articles L. 225 – 209 et suivants du Code de Commerce à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 67 465 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Barbara Bui SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 10% du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises par voie de réduction du capital social.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le conseil d'administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'action composant le capital avant l'opération et le nombre d'action après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 011 975 €.

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

**Onzième résolution**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur William HALIMI P.D.G. à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités consécutives aux résolutions qui précèdent, faire tous dépôts nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS et de manière générale faire tout ce qui sera nécessaire y compris substituer.

## 11 TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE BARBARA BUI SA AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2014	2015	2016	2017	2018
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
- Capital social	1 079 440	1 079 440	1 079 440	1 079 440	1 079 440
- Nombre d'actions émises	674 650	674 650	674 650	674 650	674 650
- Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>II. Résultat global des opérations effectives</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	28 436 683	22 056 051	17 037 443	13 174 875	13 545 043
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 540 736	-2 617 853	-618 038	- 591 063	2 884 715
- Impôts sur les bénéfices	-323 395	-115 651	-89 462	200 000	-125 822
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	756 290	-3 154 423	-704 968	-1 484 987	946 763
- Résultats distribués	-	-	-	-	-
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,24	-6,18	-0,92	-0,87	4,07
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,12	-4,67	-1,04	-2,20	1,40
- Dividende brut attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>IV. Personnel</b>					
- Nombre de salariés	107	98	84	69	62
- Montant de la masse salariale	4 512 150	4 271 251	3 735 089	3 100 381	3 057 881
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale – œuvres sociales, etc)	2 025 879	1 869 545	1 580 609	1 324 535	1 286 318

---

## PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE RESULTATS

1	Comptes consolidés .....	39
2	Principes comptables.....	49
3	Notes annexes.....	54
4	Comptes sociaux .....	65



# Patrimoine – Situation financière - Résultats

---

## 1 COMPTES CONSOLIDES

### 1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**SEREC AUDIT**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
70 bis rue Mademoiselle  
75015 PARIS

**ACA NEXIA**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
31 rue Henri Rochefort  
75017 PARIS

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES Exercice clos le 31 décembre 2018

A L'assemblée générale des actionnaires de la société BARBARA BUI,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BARBARA BUI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Trésorerie et financement**

### *Risque identifié*

Les résultats opérationnels courants de 2018 et 2017 sont respectivement déficitaires de 1 826 k€ et 1 541 k€. La trésorerie consolidée nette des dettes financières au 31 décembre 2018 est excédentaire de 3 232 k€.

La direction de la société BARBARA BUI a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des prévisions trésorerie des 12 mois à venir à compter de la date de clôture.

Les estimations de résultats d'activité et de source de financement des 12 mois à venir à compter du 31 décembre 2018 reposent sur des hypothèses budgétaires et des éléments prévisionnels.

Nous avons considéré que ces estimations représentent un point clé de notre audit.

### *Notre réponse*

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du prévisionnel de trésorerie relatif à la période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018.
- Analyser la cohérence globale des données et des hypothèses sous-tendant les prévisions de la direction, notamment au regard des données historiques et des perspectives de développement.
- Apprécier le caractère approprié des informations communiquées au § 2.2 de l'annexe des comptes relatives aux sources de financement et aux apports en compte courant d'actionnaire des dirigeants fondateurs.

## **Stocks**

### *Risque identifié*

Les stocks figurent au bilan pour un montant net de 2 316 k€ représentant 22% du montant total des actifs. Comme indiqué dans la note 2.5 de l'annexe des comptes consolidés, , les stocks sont évalués au plus faible soit du coût de

### *Notre réponse*

Nos travaux ont consisté à :

- Apprécier les méthodes utilisées pour l'évaluation des stocks et s'assurer de la permanence des méthodes.

---

revient soit de la valeur nette de réalisation.

Le coût des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Compte tenu du caractère significatif du montant des stocks dans les actifs de la société et du degré de jugement inhérent à certaines hypothèses sous-tendant la valorisation des provisions pour stocks, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les perspectives d'écoulement des stocks et les provisions qui en découlent.
- Tester le caractère effectif de l'application des méthodes comptables retenues par la société pour l'évaluation et la dépréciation des stocks.
- S'assurer du caractère approprié des informations présentées dans l'annexe des comptes.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BARBARA BUI par votre Assemblée Générale en date du 29 juin 2018 pour les cabinets ACA NEXIA et SEREC AUDIT.

Au 31 décembre 2018, les cabinets ACA NEXIA et SEREC AUDIT étaient dans la 1<sup>er</sup> année de leur mission, dont 1 année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

---

---

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

---

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 10 mai 2019

Les Commissaires aux comptes

**SEREC AUDIT**  
Antoine GAYNO

**ACA NEXIA**  
Laurent CAZEBONNE

## 1.2 Bilan consolidé au 31 décembre 2018

Actif en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Ecarts d'acquisition	1		
Immobilisations incorporelles	1	121	178
Immobilisations corporelles	1	1 240	2 899
Immobilisations financières	1	739	726
Impôts différés	2	100	315
Autres actifs non courants			
<b>Actifs non courants</b>		<b>2 200</b>	<b>4 116</b>
Stocks	3	2 316	2 307
Clients et comptes rattachés	4	1 114	1 367
Créances d'impôts courants	9	429	516
Autres créances	5	805	958
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 621	800
<b>Actifs courants</b>		<b>8 285</b>	<b>5 948</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>10 485</b>	<b>10 065</b>

Passif en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital		1 079	1 079
Primes		4 648	4 648
Réserves consolidées		-932	1 509
Ecarts de conversion		-629	-241
Résultat		2 669	- 2 441
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>10</b>	<b>6 835</b>	<b>4 555</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>6 835</b>	<b>4 555</b>
Provisions pour pensions et retraites	6	109	123
Provisions pour risques et charges	6		
Dettes financières	7	82	1 317
Passifs d'impôts différés	2		
<b>Passifs non courants</b>		<b>191</b>	<b>1 441</b>
Dettes financières (part à -1 an)	7	306	822
Provisions pour risques et charges (part à -1 an)	6	697	106
Fournisseurs et comptes rattachés	8	1 525	1 991
Dettes d'impôts courants	9	153	123
Autres dettes	8	778	1 027
Autres passifs courants			
<b>Passifs courants</b>		<b>3 459</b>	<b>4 070</b>
<b>Total du passif</b>		<b>10 485</b>	<b>10 065</b>

## 1.3 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits des activités ordinaires	15	13 942	13 665
Coût des ventes		-4 597	-4 426
<b>Marge brute</b>		<b>9 345</b>	<b>9 239</b>
Frais de commercialisation		-8 791	-8 895
Charges administratives		-1 948	-2 357
Autres produits et charges opérationnels courants	11	-432	473
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-1 826</b>	<b>-1 541</b>
Autres produits et charges opérationnels	12	4 353	-3
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 527</b>	<b>-1 543</b>
Résultat financier net	13	316	-1 161
Charges d'impôts	14	-174	263
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>2 669</b>	<b>-2 441</b>
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>Résultat Net – ensemble consolidé</b>			
<b>Résultat part du groupe</b>		<b>2 669</b>	<b>-2 441</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>			
Résultat net par action		3,96	-3,62
Nombre d'action retenu pour le calcul		674 650	674 650
Résultat dilué par action		3,96	-3,62
Nombre d'action retenu pour le calcul		674 650	674 650

## 1.4 Etat du Résultat Global

Etat du résultat global (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Résultat Net</b>	<b>17</b>	<b>2 669</b>	<b>-2 441</b>
Variations relatives aux :			
Ecart de conversion		-388	905
Impôts sur les éléments du résultat global			
Gains et pertes transférables en compte de résultat		-388	905
Acquisitions / Cessions d'actions Barbara Bui			
Gains et pertes non transférables en compte de résultat			
<b>Résultat Global Total</b>		<b>2 280</b>	<b>-1 536</b>

## 1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2018

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>2 669</b>	<b>-2 441</b>
Amortissements et provisions hors actif circulant		855	298
Variation des impôts différés		216	-148
Plus et moins- values de cession		-4 353	
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>-613</b>	<b>-2 291</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation des stocks et en-cours	3	-9	-129
Variation des clients et comptes rattachés	4	253	697
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	8	-466	249
Variation des autres créances et dettes		21	-314
Variation du besoin en fonds de roulement		-201	303
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>-814</b>	<b>-1 988</b>
Acquisitions d'immobilisations	1	-80	-312
Cessions d'immobilisations (*)		5 856	
Incidence des variations de périmètre			20
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>5 776</b>	<b>-292</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Incidences des acquisitions et cessions de titres Barbara Bui			
Augmentations de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts	7		160
Remboursements d'emprunts	7	-1 718	-606
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>-1 718</b>	<b>-446</b>
Incidence de la variation de cours des devises		-390	919
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>2 854</b>	<b>-1 807</b>
Trésorerie d'ouverture		763	2 570
Trésorerie de clôture		3 617	763
Dont valeurs mobilières de placement et comptes à terme à brève échéance		2	7
Dont disponibilités		3 619	793
Dont découverts bancaires		-4	-36

## 1.6 Variation des capitaux propres au 31 décembre 2018

Variation des Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2016</b>	<b>1 079</b>	<b>4 648</b>	<b>1 005</b>	<b>-1 146</b>	<b>505</b>	<b>6 091</b>		<b>6 091</b>
Affectation Résultat 2016	-	-	505		-505		-	
Acquisitions / cessions d'actions Barbara Bui	-	-					-	
Pertes et gains enregistrés en capitaux propres				905		905		905
Dividendes distribués	-	-						
Résultat consolidé 2017	-	-			-2 441	-2 441	-	-2 441
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2017</b>	<b>1 079</b>	<b>4 648</b>	<b>1 509</b>	<b>-241</b>	<b>-2 441</b>	<b>4 555</b>		<b>4 555</b>
Affectation Résultat 2017	-	-	-2 441		2 441		-	
Acquisitions / cessions d'actions Barbara Bui	-	-					-	
Pertes et gains enregistrés en capitaux propres				-388		-388		-388
Dividendes distribués	-	-						
Résultat consolidé 2018	-	-			2 669	2 669		2 669
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2018</b>	<b>1 079</b>	<b>4 648</b>	<b>-932</b>	<b>-629</b>	<b>2 669</b>	<b>6 834</b>		<b>6 834</b>

## 2 PRINCIPES COMPTABLES

### 2.1 Cadre général

Les comptes consolidés de l'exercice 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 11 avril 2019. Ils sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2018. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

Ainsi, les comptes de l'exercice 2018 ont été établis sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs et les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les normes, amendements et interprétations sont d'application obligatoire à compter des exercices ouverts comme indiqués ci-dessous :

- Améliorations annuelles (cycle 2014-2016) uniquement au titre de de l'amendement IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenues dans d'autres entités ;

L'amendement IFRS 12 porte sur la clarification des obligations d'information à fournir. Il ne produit pas d'effet sur les comptes consolidés du groupe.

- Amendement IAS7 – Etat des flux de trésorerie;

L'amendement à IAS7 vise à améliorer les informations communiquées au sujet des activités de financement du Groupe. Le Groupe ayant des passifs peu complexes inclus dans ses activités de financement et pas d'actifs financiers, cet amendement n'a pas modifié la présentation de la note 7 de l'annexe.

- Application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1er janvier 2018.

Les principaux impacts pour chacun des volets sont les suivants :

Phase 1 « Classement et Évaluation » des actifs financiers : compte tenu de la structure des actifs financier, il n'y a pas d'impact sur les états financiers du Groupe ;

Phase 2 « Provisions » : la norme IFRS 9 requiert l'application du modèle de dépréciation s'appuyant sur les pertes dites « attendues ». Pour les créances commerciales, le risque attaché au recouvrement des créances commerciales de l'activité retail, est quasi nul.

Pour les activités wholesale, le Groupe a constaté que, sur ses créances non provisionnées au 31/12/2017, seul 3% des comptes clients n'étaient pas soldés au 31/12/2018.

Phase 3 « Comptabilité de couverture » : le Groupe Barbara Bui ayant une activité opérationnelle d'achat et de vente en dollars, il existe une couverture naturelle du risque de taux. Par conséquent, il n'y a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

- Application de la norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires provenant des contrats avec des clients » au 1er janvier 2018.

Les produits des activités ordinaires sont constitués principalement des ventes de marchandises (ainsi que des services attachés à ces ventes).

Les ventes de marchandises, qu'elles soient au travers d'un réseau de distribution de boutiques (activité retail) ou bien de distributeurs tiers (activité wholesale), sont reconnues lorsque le Groupe a honoré son engagement de prestation ou de cession envers son client, généralement au moment de la livraison.

Les ventes de marchandises sont valorisées, à la juste valeur de la contrepartie reçue, hors taxes et nettes des éventuels rabais et remises.

Les conditions de retours sont spécifiques à la vente en ligne, et sont possibles contractuellement sur une période de 14 jours à compter de la date de livraison de la commande.

Le groupe Barbara Bui a déduit du chiffre d'affaires les retours constatés au cours de cette période contractuelle. La norme IFRS 15 n'a donc pas d'impact dans les comptes au 31 décembre 2018.

- Amendement IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée – Etat des flux de trésorerie;

L'amendement à IFRIC 22 vise à préciser le cours de change à utiliser en cas de règlement anticipé. Le Groupe ayant une couverture naturelle de change, cet amendement ne produit pas d'effets significatifs sur les comptes consolidés du groupe.

- Amendement IFRS 2 « Avantages au personnel et paiements à base d'actions », applicable au 1er janvier 2018, ne produit pas d'effet sur les comptes consolidés du groupe.

- IFRS 16 « Contrats de location » : le Groupe appliquera cette norme au plus tard sur l'exercice ouvert au 1er janvier 2019. L'application de cette norme au 31 décembre 2019 devrait avoir un impact sur le bilan de 3,2 à 3,7 M€. La méthode choisie pour la première application de cette norme sera la méthode rétrospective simplifiée.

La société appliquera la norme IFRS 16 au plus tard sur l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## 2.2 Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice 2018, le groupe Barbara Bui a entamé une reprise au niveau de son chiffre d'affaires consolidé, malgré un contexte économique difficile. Le contexte politique et social houleux de la fin 2018 a freiné la progression de chiffre d'affaires de nos boutiques parisiennes.

Du point de vue de l'exploitation, le groupe s'est efforcé de recentrer son activité sur ses activités stratégiques, à savoir ses boutiques parisiennes et la vente de ses collections au travers son site marchand [www.barbarbui.com](http://www.barbarbui.com).

L'activité Wholesale s'est maintenue à un niveau quasi-constant sur ses territoires historiques, ainsi que sur le territoire américain.

Par ailleurs, Barbara Bui a poursuivi ses efforts sur les process de production, et ses mesures de réduction des coûts d'exploitation afin de maintenir sa marge brute.

Le groupe a par ailleurs bénéficié de la hausse du taux du dollar au cours de l'année 2018, ayant ainsi un impact positif sur son résultat financier.

Au cours de l'exercice 2018, la société Barbara Bui a vendu un actif significatif, non-stratégique afin d'améliorer sa situation de trésorerie et financer les pertes d'exploitation.

De plus, les dirigeants fondateurs ont maintenu leur soutien à l'entreprise notamment au travers de leurs comptes courants d'actionnaires, à hauteur d'un montant total de 39 K€ au 31 décembre 2018.

## 2.3 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

Le groupe Barbara Bui a engagé une restructuration importante de ses activités depuis plusieurs années.

Au regard des difficultés majeures d'exploitation liées à son emplacement (secteur Palais de l'Elysée) et à l'activité déficitaire du groupe Barbara Bui, la boutique située à Paris, au 62 rue du faubourg Saint-Honoré a dû être fermée en mars 2019. La fermeture de cette boutique a causé une procédure de licenciement pour motif économique de moins de 9 salariés.

Le groupe Barbara Bui envisage aujourd'hui de relancer son activité en se concentrant sur ses fondamentaux au travers de ses activités rentables, et en renforçant sa présence numérique.

## 2.4 Principes comptables et méthodes de consolidation

### Périmètre de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés du groupe Barbara Bui, telles indiquées dans le tableau ci-après.

Société	Ville	Pays	% de contrôle (*)	Méthode de conso. (**)
Société mère				
Barbara Bui SA	Paris	France		IG
Filiales				
BBK Holding	New York	Etats-Unis	100 D	IG
BBK Distribution	New York	Etats-Unis	100 I	IG
Kabuki Inc.	New York	Etats-Unis	100 I	IG
BBRD Inc.	Los Angeles	Etats-Unis	100 I	IG
BBSCP Inc.	Los Angeles	Etats-Unis	100 I	IG

(\*) D = direct - I = indirect

(\*\*) Intégration globale

### Méthodes de consolidation

La consolidation réalisée selon la méthode de l'intégration globale a été effectuée sur la base des situations sociales arrêtées par chaque société au 31 décembre 2018. Toutes les opérations inter-sociétés ont été éliminées.

## 2.5 Principes comptables du bilan

### Actif immobilisé

#### Immobilisations incorporelles

##### Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les droits aux baux.

- Les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée comprise entre 3 et 5 ans.
- Sans marché actif, et à durée indéterminée, les droits aux baux restent par conséquent des immobilisations incorporelles non amortissables.

#### Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans le patrimoine à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, des pertes de valeur. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations corporelles. En effet, la plupart des actifs correspondant principalement aux agencements de magasins sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et outillage 5 ans ;
- Agencements gros œuvres 10 ans ;
- Bâtiments commerciaux 40 ans ;
- Aménagements 3 à 7 ans ;
- Matériel de transport 4 ans ;
- Mat. et mobilier de bureau 4 ans ;
- Matériel informatique 3 ans.

Lorsque les actifs sont vendus ou cédés, l'écart entre le produit net et la valeur nette comptable des actifs est enregistré respectivement comme un produit ou une charge dans les autres produits et charges opérationnels.

#### **Contrats de location - financement et locations simples (IAS 17)**

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location – financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location – financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### **Dépréciation des actifs (IAS 36)**

Comme pour les immobilisations incorporelles (droits aux baux) le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Ce test de valeur est réalisé au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée indéterminée afin de s'assurer que la valeur nette comptable est au moins égale à la valeur recouvrable.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

#### **Stocks et en cours (IAS 2)**

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût, soit de la valeur nette de réalisation.

Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks, cessent d'exister.

#### **Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel de la créance.

#### **Disponibilités (IAS 7 et 39)**

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement répondant aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières ne répondant pas à ces critères sont reclassées en autres actifs non courants.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat financier.

#### **Avantages au personnel (IAS 19)**

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent. Les engagements du groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière. Ces engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan.

### Actifs et passifs financiers (IAS 32)

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies dans les normes IAS 32. La variation de juste valeur des actifs financiers courants est comptabilisée en résultat.

### Instruments financiers « classifications, évaluations et amendements » (IFRS 9)

La norme IFRS 9 consiste à aligner le traitement comptable sur les activités de gestion des risques. L'objectif de cette comptabilité de couverture est de représenter, dans les états financiers, l'effet des activités de gestion de risques de l'établissement bancaire qui utilisent des instruments financiers pour gérer des risques et qui pourraient affecter le résultat net.

### Actions Barbara Bui auto détenues

Les actions Barbara Bui détenues par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objet de leur détention. Les résultats de cessions sont inscrits directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôts.

### Provisions pour risques et charges (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

## 2.6 Principes comptables du compte de résultat

### Comptabilisation du chiffre d'affaires (IAS 18)

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

### Coût des ventes

La rubrique cout des ventes intègre l'ensemble des charges relatives à l'élaboration du Prix de Revient des produits vendus (Achats Matières, Achats d'emballage, sous-traitance de production, achats d'emballage, frais d'approche) ainsi que les variations des provisions pour dépréciation des stocks.

### Frais de commercialisation

Les frais de commercialisation sont constitués de l'ensemble des charges externes, salaires et charges sociales, dotations aux amortissements et provisions d'exploitation, relatifs à tous les départements qui participent à la distribution, la création, la promotion et la commercialisation des produits.

### Charges administratives

Les charges administratives sont constituées des mêmes typologies de charges pour les départements fonctions de support aux services opérationnels à savoir la direction générale, la finance, le juridique, l'informatique etc...

### Frais de publicité et de promotion (amendement IAS 38)

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espace média, les frais de salon et de présentation des collections, la fabrication des catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des produits du groupe.

Ces frais sont enregistrés en charge lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens, ou lors de leur réalisation s'il s'agit de services.

### Autres produits et charges

Les autres produits et charges :

- qui relèvent des activités ordinaires de l'entreprise sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels courants,
- qui ne relèvent pas de l'activité courante sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

### Résultat financier (IAS 16 et 23)

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers.

Toutes les charges d'intérêt sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

### Impôts sur les résultats (IAS 12)

Les différences temporaires entre résultats fiscaux et sociaux donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Le taux retenu pour leur évaluation correspond au taux applicable au mode de réalisation le plus probable de la différence temporaire. Les actifs et les passifs d'impôts différés quelle que soit leur échéance sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale. La part des impôts différés actifs, dont la récupération ne semble pas pouvoir intervenir à moyen terme n'est pas comptabilisée à l'actif du bilan. En revanche leurs montants sont indiqués pour information en annexe.

### Résultat par action (IAS 33)

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du groupe divisé par le nombre total d'actions. Le résultat dilué par action est identique au résultat par action. Aucun instrument dilutif n'existe dans le groupe.

## 2.7 Autres principes comptables

### Conversion des éléments en devises (IAS 21)

#### Conversion des comptes des sociétés intégrées

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro, les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euro :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en écarts de conversion.

#### Autres éléments en devises

Les produits et charges en devises sont convertis au cours moyen mensuel. En fin d'exercice, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat.

#### Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Le groupe Barbara Bui compte 2 secteurs opérationnels, l'activité Boutiques d'une part et l'activité Diffusion d'autre part, qui se distinguent par des coefficients de marge, des

montants d'investissement, des charges opérationnelles et des risques clients structurellement différents. Ils correspondent aux 2 axes selon lesquels sont organisés le reporting interne et la gestion du groupe.

L'activité Boutiques bénéficie de taux de marge brute importants liés à un chiffre d'affaires détail, mais nécessite des investissements corporels et incorporels élevés ainsi que de lourdes charges opérationnelles (loyers et frais de personnels).

L'activité Diffusion génère des marges brutes plus faibles mais nécessite des investissements et des charges opérationnelles plus limités.

Les performances de chacun de ces secteurs sont régulièrement analysées par le P.D.G., principal décideur opérationnel, qui peut alors allouer les ressources nécessaires.

Ces secteurs opérationnels restent issus d'un même métier et sont concentrés au sein d'une même entité juridique, ce qui entraîne nécessairement la mise en commun d'éléments d'actif, de passif et de charges. Aussi par référence à la norme, conduisant à éliminer toute clé de répartition arbitraire dans le but de communiquer une information pertinente, les éléments communs qui ne peuvent être affectés figurent :

- en charges non affectées,
- en actifs ou passifs non affectés.

### 3 NOTES ANNEXES

#### Note 1. Immobilisation

Immobilisations	Immobilisations incorporelles			Immobilisations Corporelles	Immobilisations financières
	Droits aux baux	Logiciels	Total		
Au 31/12/2017					
Valeur brute	27	463	490	8 713	726
Amortissements et dépréciations		-314	-314	-5 814	
Valeur nette	27	150	176	2 899	726
Acquisition		9	9	26	45
Cessions et reprises (valeur nette comptable)				-1 471	-32
- Cessions (valeur brute)		-2	-2	-1 714	-33
- Reprises (amortissement)		2	2	243	1
Amortissements et dépréciations (*)		-64	-64	-214	
Valeur nette au 31 décembre 2018	27	94	121	1 240	739
Au 31/12/2018					
Valeur brute	27	470	497	7 025	738
Amortissements et dépréciations		-376	-376	-5 786	1
Valeur nette	27	94	121	1 240	739

Les droits aux baux inscrits au bilan pour 27 K€ correspondent aux locaux ayant fait l'objet par le passé d'un rachat de pas de porte, à savoir à fin 2016 le bail du centre administratif (32 rue des Francs Bourgeois).

Les autres baux, dont le groupe est également propriétaire, ont été négociés sans rachat de pas de porte, à savoir 3 boutiques à Paris, dont la boutique de la rue du Faubourg St Honoré ouverte en septembre 2008. Les autres se situent Avenue Montaigne, rue des Saint Pères.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent à de petits aménagements faits au siège et en boutique.

La cession d'immobilisations corporelles correspond à la vente d'un actif significatif, comme indiqué précédemment.

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les dépôts de garantie versés au titre de l'ensemble des locaux loués par le groupe.

**Note 2. Impôts différés**

(en milliers d'euros)	au 31/12/2017	Variations de l'exercice	au 31/12/2018
Barbara Bui SA	208	-110	97
Kabubi Inc.	-		-
BBK Holding	-		-
BBK Distribution	105	-104	2
BBSCP	2	-1	1
BBRD	-	-	-
<b>Total général</b>	<b>315</b>	<b>-215</b>	<b>100</b>
Impôts différés actifs	315	-215	100
Impôts différés passifs	-		-

**Note 3. Stocks**

Stocks	Matières 1ères et fournitures	Produits finis	Total
<b>Au 31/12/2017</b>			
Valeur brute	810	2 252	3 062
Dépréciations	-414	-340	-754
Valeur nette	396	1 912	2 308
<b>Variation</b>			
Variation des stocks	-309	156	-153
Variation des dépréciations	267	-106	161
Valeur nette au 31 décembre 2018	354	1 962	2 316
<b>Au 31/12/2018</b>			
<b>Valeur brute</b>	<b>501</b>	<b>2 408</b>	<b>2 909</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-147</b>	<b>-446</b>	<b>-593</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>354</b>	<b>1 962</b>	<b>2 316</b>

**Note 4. Clients et comptes rattachés**

Clients et comptes rattachés	
<b>Au 31/12/2017</b>	
Valeur brute	2 228
Dépréciations	-862
Valeur nette	1 366
<b>Variation</b>	
Variation des comptes clients	-296
Variation des dépréciations	44
Valeur nette au 31 décembre 2018	1 114
<b>Au 31/12/2018</b>	
<b>Valeur brute</b>	<b>1 932</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-818</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>1 114</b>

Compte tenu des délais de règlement, la valeur comptable reflète de façon fiable la juste valeur des créances comptabilisées à l'actif.

Tous les clients qui n'avaient pas soldé leurs créances correspondant à la saison A/H 2018 ont été provisionnés au 31 décembre 2018. Par ailleurs, une analyse au cas par cas des créances clients est réalisée pour évaluer le risque de non recouvrement.

**Note 5. Autres créances et autres actifs courants**

Autres créances	Créances sur des fournisseurs	Créances salariales	Charges constatées d'avance	Débiteurs divers	Total autres créances
<b>Au 31/12/2017</b>					
Valeur brute	242	3	697	15	958
Dépréciations					
Valeur nette	242	3	697	15	958
<b>Variation</b>					
Variations	-165	1	23	-12	-153
Dépréciations					
Valeur nette au 31 décembre 2018	77	4	720	3	805
<b>Au 31/12/2018</b>					
Valeur brute	77	4	720	3	805
Dépréciations					
Valeur nette	77	4	720	3	805

**Note 6. Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques et charges en milliers d'euros	31/12/2017	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice Utilisation	Reprise de l'exercice Non utilisée	31/12/2018	Part à - 1 an	Part à + 1 an
Engagement retraite	123			14	109		109
Litiges prud'homaux	80	17		10	87	87	
Litiges commerciaux	26	600	6	10	610	610	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>229</b>	<b>617</b>	<b>6</b>	<b>34</b>	<b>806</b>	<b>697</b>	<b>109</b>
Autres produits et charges opérationnels courants		617	6	34	806	697	109
Autres produits et charges opérationnels							

**Provisions pour engagement de retraite**

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables de ce calcul sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Table de mortalité hommes TD80/90 et femmes TV80/90,
- Taux de turnover : - 35 ans = 20%, de 35 à 55 ans = 8%, + 55 ans = 0%,
- Taux d'actualisation : 1,57%,
- Revalorisation annuelle des salaires : 2%
- 

**Engagement de retraite pour les dirigeants**

Néant.

**Litiges**

Le dernier contrôle fiscal a été mené au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 ; il portait sur les exercices 2013 et 2014. Il s'est achevé sans rectification de la part des services fiscaux.

Au cours de l'exercice 2018, un litige commercial a été repris suite à la conclusion d'un accord. Un litige prudhommal a été favorable au Groupe sur la même période.

Un litige commercial, porté à la cour de cassation, a été provisionné à hauteur de 600 K€.

**Impôts**

Néant.

**Note 7. Dettes financières**

Emprunts et dettes Financières en milliers d'euros	31/12/2017	Nouveaux	Remboursements	31/12/2018	A -1 an	De 1 à 5 ans
Emprunts à taux variable	1 034		1 034			
Emprunts à taux fixe	734		389	345	263	82
Dépôts	28		28			
Comptes courants d'associés	304		265	39	39	
Intérêts à payer	3		2	1	1	
<b>Total emprunts</b>	<b>2 103</b>		<b>1 718</b>	<b>385</b>	<b>303</b>	<b>82</b>
Concours bancaires courants	36		32	4	4	
<b>Total dettes financières</b>	<b>2 139</b>		<b>1 750</b>	<b>389</b>	<b>307</b>	<b>82</b>

La société mère Barbara Bui SA est la seule société du groupe à avoir souscrit des emprunts moyen terme auprès d'établissements de crédit, la seule devise utilisée étant l'euro. Il n'existe aucun emprunt en devise.

Les garanties afférentes à ces emprunts sont principalement de type nantissement de droit au bail. Seul l'emprunt relatif à

l'acquisition du site logistique de Domont est garanti par un privilège de prêteur de deniers.

Les comptes courants d'associés ne sont pas productifs d'intérêts.

**Note 8. Fournisseurs et autres dettes courantes**

Fournisseurs et autres dettes	Dettes sur clients (incluant des avances et acomptes clients)	Salaires et dettes sociales	Débiteurs divers	Produits constatés d'avance	Total autres dettes	Fournisseurs
Au 31/12/2017	436	503	-	87	1 027	1 991
Variations	-117	-44	-	-87	-249	-466
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>319</b>	<b>460</b>	-	-	<b>778</b>	<b>1 525</b>

Les dettes sur clients correspondent notamment à des avances faites par des clients versés sur les commandes de la saison Été 2019.

Les dettes sociales correspondent notamment aux échéances de dettes sociales du mois de décembre 2018 réglées en janvier 2019.

**Note 9. Créances et dettes d'impôts courants**

Impôts courants	Actif			Passif		
	Créances d'impôts sociétés	Créances fiscales hors IS	Total	Dettes d'impôts sociétés	Dettes fiscales hors IS	Total
Au 31/12/2017	309	207	516		123	123
Variations						
<b>Au 31/12/2018</b>						

**Note 10. Capitaux propres**

Au 31 décembre 2018, le capital est constitué de 674 650 actions (674 650 actions aux 31 décembre 2016 et 2017), entièrement libérées, au nominal de 1,60 €.

441 215 actions bénéficiaient au 31 décembre 2018 d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de quatre ans.

Au 31 décembre 2018, la valeur brute des actions Barbara Bui détenues par elle-même s'élevait à 90 K€ et le retraitement des plus ou moins-values sur les cessions effectuées sur l'exercice a un impact non significatif sur les capitaux propres.

Selon la réglementation française, les dividendes sont prélevés sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère, après déduction de l'impôt de distribution éventuellement dû et de la valeur des actions auto-détenues. La société ne versera pas de dividende en 2019 au titre de l'exercice 2018.

**Note 11. Autres produits et charges opérationnels courants**

Autres produits et charges opérationnels courants (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Royalties et autres redevances		
CICE	71	89
Pertes et gains sur cessions d'actif		
Pertes et gains sur créances (*)	-29	-138
Litiges, procès et autres produits et charges	-517	429
Remboursements sinistres et transfert de charges	14	38
Divers	29	55
<b>Autres produits et charges opérationnels courants</b>	<b>-432</b>	<b>473</b>

(\*) Correspondant essentiellement aux dotations / reprises sur provision pour dépréciation des créances clients et aux pertes sur créances irrécouvrables.

**Note 12. Autres produits et charges opérationnels**

Autres produits et charges opérationnels (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dotations et reprises de provisions pour risque IS		
Dotations et reprises en marge des activités courantes	-1 502	
Impact des contrôles fiscaux		
Litiges et procès en marge des activités courantes		
Pertes et Gains sur cessions d'actif hors exploitation	5 855	-3
Autres produits et charges opérationnels	4 353	-3

**Note 13. Résultat financier net**

Résultat financier net (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits de placement	2	3
Intérêts d'emprunts	-29	-67
Coût de la dette financière nette	-27	-64
Escomptes accordés	31	
Autres		
Autres produits et charges financiers	31	
Différences de change	312	-1 097
Résultat financier net	316	-1 161

**Note 14. Charges d'impôts**

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts exigibles	-	-
Impôts différés	220	146
Autres Impôts (CVAE / CIR)	-46	117
<b>Total</b>	<b>-174</b>	<b>263</b>

**Note 15. Secteurs opérationnels**

En ce qui concerne les actifs et passifs non affectés par secteur d'activité, il convient de se reporter aux remarques formulées dans les principes comptables au paragraphe secteurs opérationnels (IFRS 8).

**Résultats sectoriels par activité**

	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Boutiques	Diffusion	Total	Boutiques	Diffusion	Total
<b>Produits sectoriels</b>	<b>6 351</b>	<b>7 591</b>	<b>13 942</b>	<b>5 635</b>	<b>8 030</b>	<b>13 665</b>
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>-897</b>	<b>1 398</b>	<b>-501</b>	<b>-1 297</b>	<b>1 483</b>	<b>186</b>
Charges non affectées			2 327			-1 726
<b>Résultat opérationnel courant</b>			<b>-1 826</b>			<b>-1 541</b>
Autres produits et charges opérationnels			4 353			-3
<b>Résultat opérationnel</b>			<b>2 527</b>			<b>-1 543</b>
Résultat financier net			316			-1 161
Charges d'impôts			-174			-263
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>			<b>2 669</b>			<b>-2 441</b>
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession						
<b>Résultat Net</b>			<b>2 669</b>			<b>-2 441</b>

**Actifs et passifs sectoriels par activité**

	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Boutiques	Diffusion	Total	Boutiques	Diffusion	Total
<b>Actifs et passifs sectoriels</b>						
Actifs non courants sectoriels	976	15	992	903	263	1 166
Actifs courants sectoriels	931	2 173	3 104	864	2 793	3 657
Actifs non affectés			6 388			5 241
<b>Total actif</b>	<b>1 907</b>	<b>2 189</b>	<b>10 484</b>	<b>1 767</b>	<b>3 056</b>	<b>10 065</b>
Passifs sectoriels	92	295	387	1 793	485	2 278
Passifs non affectés			3 264			3 231
<b>Total passif</b>	<b>92</b>	<b>295</b>	<b>3 651</b>	<b>1 793</b>	<b>485</b>	<b>5 510</b>
Investissements	9	-	9	174		174
Investissements non affectés			26			139
Total investissements	9	-	35			313
Dotations aux amortissements	189	7	196	236	4	240
Dotations non affectés			82			78
Total dotations aux amortissements			278			318

**Actifs sectoriels par zone géographique**

<b>31 décembre 2018</b>	Boutiques	Diffusion	Non affecté	Total
France	1 907	2 005	6 388	10 300
Europe hors France				
USA / Canada		184		184
<b>Total</b>	<b>1 907</b>	<b>2 189</b>	<b>6 388</b>	<b>10 484</b>

<b>31 décembre 2017</b>	Boutiques	Diffusion	Non affecté	Total
France	1 767	2 565	5 090	9 222
Europe hors France				
USA / Canada		491	151	643
<b>Total</b>	<b>1 767</b>	<b>3 056</b>	<b>5 041</b>	<b>9 865</b>

**Note 16. Produits des activités ordinaires par zone géographique**

Chiffre d'affaires	31/12/2018	%	31/12/2017	%
France	9 426	68%	8 894	65%
Europe hors France	1 769	13%	1 620	12%
USA / Canada	871	6%	1 091	8%
Pays de l'Est	1 035	7%	831	6%
Asie / Pacifique	237	2%	328	2%
Afrique / Moyen-Orient	587	4%	855	6%
Autres	16	0%	46	0%
<b>TOTAL</b>	<b>13 942</b>	<b>100%</b>	<b>13 665</b>	<b>100%</b>

**Note 17. Etat du résultat global**

A l'exception des résultats sur cessions de titres Barbara Bui qui ne font pas partie des éléments à présenter dans l'état du résultat global, aucun autre retraitements, à l'exception de l'impact de la variation des écarts de conversion, n'est affecté directement en capitaux propres.

**Note 18. Engagements donnés et reçus**

Engagements financiers (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2018	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements donnés				
Effets escomptés sur l'exercice				
Cautions pour loyers				
Intérêts sur emprunts à payer	11	8	3	
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	

Dettes garanties par des sûretés réelles (en milliers d'euros)	Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens
Emprunts	345	2 160	993
Etablissements de crédit			

Tous les emprunts souscrits auprès des établissements bancaires sont garantis par le nantissement de baux commerciaux dont la société est propriétaire.

La dette garantie (345 K€) correspond à la part de capital restant due au 31 décembre 2018.

Le montant global des sûretés (2 160 K€) correspond à valeur initiale des emprunts, non intégralement remboursés à la clôture de l'exercice.

La valeur nette comptable des biens (i.e. 993 K€) correspond à la valeur nette des immobilisations inscrite au bilan faisant l'objet d'un nantissement ou des biens faisant l'objet d'un privilège de prêteur de deniers.

Le président a pris l'engagement d'augmenter ses avances en compte courant en fonction des besoins de trésorerie du groupe.

**Note 19. Effectifs et salaires**

Effectif moyen	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Barbara Bui SA	62	68
Filiales	0	1
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>69</b>
Salaires et charges (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Barbara Bui SA	4 347	4 425
Filiales	-	95
<b>Total</b>	<b>4 347</b>	<b>4 520</b>

Le résultat de l'exercice 2018 de la société Barbara Bui SA n'a pas permis d'affecter un montant à la réserve spéciale de participation, en application des dispositions légales.

**Note 20. Rémunération du comité de direction**

Le comité de direction du groupe Barbara Bui est composé de 5 membres assurant les fonctions de direction générale, direction artistique, direction administrative et financière, direction de production, direction commerciale et direction de la communication.

(en euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Rémunérations brutes	611 116	659 828

**Note 21. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

En euros	Exercice 2018		Exercice 2017	
	dus	versés	dus	versés
Monsieur William Halimi Président directeur général				
Rémunération fixe	157 200	157 200	157 200	157 200
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature logement	22 800	22 800	22 800	22 800
Avantages en nature véhicule	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>

En euros	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Madame Barbara Bui Directeur général délégué				
Rémunération fixe	145 200	145 200	145 200	145 200
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature logement	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature vêtements	6 000	6 000	6 000	6 000
<b>Total</b>	<b>151 200</b>	<b>151 200</b>	<b>151 200</b>	<b>151 200</b>

Les dirigeants du groupe Barbara Bui n'ont reçu aucun jeton de présence au cours de l'exercice 2018. Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au sein du groupe Barbara Bui. Il n'existe pas de plan d'actions de performance au sein du groupe Barbara Bui.

**Note 22. Parties liées**

## Rémunération des mandataires

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.  
Montant, nature et objet : Mme Barbara Bui a été nommée aux fonctions de Directeur général délégué. Sa rémunération globale brute au titre de 2018 s'est élevée à 151 200 € bruts, dont des avantages en nature pour 6 000 €.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.  
Montant, nature et objet : William HALIMI en qualité de Président Directeur général, à ce titre sa rémunération globale brute au titre de 2018 s'est élevée à 180 000 € bruts, dont des avantages en nature pour 22 800 €

## Avantages en nature des mandataires

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.  
Montant, nature et objet : Monsieur William Halimi en sa qualité de Président directeur général disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé 74 avenue de Wagram à Paris, 75018. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 22 800 € au titre de 2018. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société Barbara Bui SA.

## Mandataires : Mise à disposition de locaux

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.  
Montant, nature et objet : En accord avec la première résolution du conseil d'administration du 29 janvier 2010, madame Barbara Bui a mis à disposition depuis le 4 février 2010 une partie des locaux dont elle est devenue propriétaire Place de Vosges, 75003 Paris. En contrepartie de cette mise à disposition elle perçoit une redevance mensuelle de 2 900 € conformément au contrat de mise à disposition des locaux signé le 4 février 2010. Pour l'année 2018, le montant des loyers s'est élevé à 34 800 €.

**Note 23. Risques financiers****Risques de change**

L'évolution du dollar par rapport à l'euro est un élément qui affecte la compétitivité du groupe et notamment en cas de baisse du dollar, le pouvoir d'achat de la clientèle américaine voyageant à l'international.

Néanmoins, l'exposition du groupe face aux variations de la devise américaine est relative du fait de la fermeture des boutiques en propre sur le sol américain, et donc, de l'inactivité des filiales américaines, en dehors de BBK Distribution. Les impacts de taux sont donc liés aux pertes passées, déjà financées par le groupe. Une augmentation de 10% de l'USD entraînerait une revalorisation des capitaux propres du groupe de 856 K€, à l'inverse une baisse 10% entraînerait cette fois une diminution des capitaux propres du groupe de 856 K€.

Aucune disposition particulière n'a été prise pour couvrir ce risque car les flux réels de transaction annuels sont faibles suite à la fermeture des boutiques en propre, et les politiques de couvertures engendreraient des coûts supérieurs aux économies attendues.

En milliers	USD
Passifs	- 79
Actifs	731
Position nette avant gestion	651
Hors bilan	Néant
Position nette après gestion	651

**Risques de taux**

Le groupe a souscrit sur janvier 2016 à un emprunt à taux variable. Cet emprunt a été remboursé au cours de l'année 2019 par la vente d'un actif. Les autres emprunts sont à taux fixe. Le groupe ne se trouve dans ce cadre pas exposé en cas de variation des taux.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir le risque de taux lié à ces emprunts qui ne représentent pas des montants significatifs.

En milliers d'euros	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	-206	-138	-
Actifs financiers	Néant	Néant	Néant
Position nette avant gestion	-206	-138	-
Hors bilan	Néant	Néant	Néant
Position nette après gestion	-206	-138	-

A fin décembre 2018, le taux d'endettement moyen de l'entreprise est de 4,95%, le manque à gagner sur 1 an en cas de baisse de 1 point des taux d'intérêt serait d'environ 3 K€. Il n'y a pas de risque en cas de hausse des taux d'intérêt.

**Risque actions**

L'Assemblée Générale du 27 juin 2017 a décidé de renouveler la mise en œuvre du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2016 pour une période de 18 mois.

Au 31 décembre 2018, le groupe détenait 12 841 actions valorisées à 7 € soit 89 K€, comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés.

**Risque de liquidité**

Le groupe dispose au 31 décembre 2018 d'une trésorerie de 3 617 K€ (net des découverts bancaires). La dette financière auprès des établissements de crédit de 345 K€ a été souscrite pour financer des actifs immobiliers.

Pour financer son activité courante, le groupe dispose de son cash-flow opérationnel, d'autorisations bancaires ainsi que des comptes courants d'actionnaires.

La société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir en 2018.

**Note 24. Passifs éventuels**

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas, à la connaissance du groupe, de passif éventuel susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du groupe.

**Note 25. Honoraires des Commissaires aux comptes**

En euros	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés
2018 : ACA Nexia	22 200
2017 : Deloitte et associés	32 000
2018 : SEREC	16 400
2017 : JLS Partner	20 000

## 4 COMPTES SOCIAUX

### 4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

**SEREC AUDIT**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
70 bis rue Mademoiselle  
75015 PARIS

**ACA NEXIA**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
31 rue Henri Rochefort  
75017 PARIS

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des actionnaires de la société BARBARA BUI,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BARBARA BUI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Trésorerie et financement***

#### ***Risque identifié***

Les résultats d'exploitation de 2018 et 2017 sont respectivement déficitaires de 2 968 k€ et 2 889 k€. La trésorerie nette des dettes financières au 31 décembre 2018 est excédentaire de 2 907 k€.

La direction de la société BARBARA BUI a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des prévisions trésorerie des 12 mois à venir à compter de la date de clôture.

Les estimations de résultats d'activité et de source de financement des 12 mois à venir à compter du 31 décembre 2018 reposent sur des hypothèses budgétaires et des éléments prévisionnels.

Nous avons considéré que ces estimations représentent un point clé de notre audit.

#### ***Notre réponse***

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du prévisionnel de trésorerie relatif à la période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018.
- Analyser la cohérence globale des données et des hypothèses sous-tendant les prévisions de la direction, notamment au regard des données historiques et des perspectives de développement.
- Apprécier le caractère approprié des informations communiquées au § 4.5.1 de l'annexe des comptes relatives aux sources de financement et aux apports en compte courant d'actionnaire des dirigeants fondateurs.

### ***Stocks***

#### ***Risque identifié***

Les stocks figurent au bilan pour un montant net de 2 315 k€ représentant 22% du montant total des actifs. Comme indiqué dans la note 4.5.3 de l'annexe des comptes sociaux, les stocks sont évalués au plus faible soit du coût de revient soit de la valeur nette de réalisation.

Le coût des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de

#### ***Notre réponse***

Nos travaux ont consisté à :

- Apprécier les méthodes utilisées pour l'évaluation des stocks et s'assurer de la permanence des méthodes.
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les perspectives d'écoulement des stocks et les provisions qui en découlent.
- Tester le caractère effectif de l'application des méthodes comptables retenues par la

---

réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Compte tenu du caractère significatif du montant des stocks dans les actifs de la société et du degré de jugement inhérent à certaines hypothèses sous-tendant la valorisation des provisions pour stocks, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

société pour l'évaluation et la dépréciation des stocks.

- S'assurer du caractère approprié des informations présentées dans l'annexe des comptes.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### *Autres informations*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### *Désignation des commissaires aux comptes*

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BARBARA BUI par votre Assemblée Générale en date du 29 juin 2018 pour les cabinets ACA NEXIA et SEREC AUDIT.

Au 31 décembre 2018, les cabinets ACA NEXIA et SEREC AUDIT étaient dans la 1<sup>er</sup> année de leur mission, dont 1 année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

---

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 10 mai 2019

Les Commissaires aux comptes

**SEREC AUDIT**  
Antoine GAYNO

**ACA NEXIA**  
Laurent CAZEBONNE

#### 4.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

**SEREC AUDIT**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
70 bis rue Mademoiselle  
75015 PARIS

**ACA NEXIA**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
31 rue Henri Rochefort  
75017 PARIS

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des actionnaires de la société BARBARA BUI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

### **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Rémunération des mandataires**

Administrateur concerné : Madame Barbara BUI

Montant, nature et objet : la rémunération globale brute de Madame Barbara BUI au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevée à 151 200 euros bruts dont avantages en nature 6 000 euros.

Administrateur concerné : Monsieur William HALIMI

Montant, nature et objet : la rémunération globale brute de Monsieur William HALIMI au titre de ses fonctions de Directeur Général pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevée à 180 000 euros bruts dont avantages en nature 22 800 euros.

#### **Avantages en nature des mandataires**

Administrateur concerné : Monsieur William HALIMI

Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 a décidé qu'à compter du 1er avril 2004 Monsieur William HALIMI en sa qualité de Président directeur général disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé 74 avenue de Wagram à Paris, 75017. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 22 800 euros au titre de l'exercice 2018. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société BARBARA BUI SA.

### **Mise à disposition de locaux**

Administrateur concerné : Madame Barbara BUI

Montant, nature et objet : en accord avec la première résolution du conseil d'administration du 29 janvier 2010, Madame Barbara BUI a mis à disposition à compter du 4 février 2010 une partie des locaux dont elle est devenue propriétaire Place de Vosges, 75003 Paris. En contrepartie de cette mise à disposition elle perçoit une redevance mensuelle de 2 900 euros conformément au contrat de mise à disposition des locaux signé le 4 février 2010.

Pour l'année 2018, le montant des loyers s'est élevé à 34 800 euros.

Fait à Paris, le 10 mai 2019

Les Commissaires aux comptes

**SEREC AUDIT**  
Antoine GAYNO

**ACA NEXIA**  
Laurent CAZEBONNE

## 4.3 Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissements. Et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concession, brevets, licences, logiciels, droits et similaires	369 521	274 072	95 449	146 309
Fonds commercial (1)	26 526		26 526	26 526
Autres immobilisations incorporelles	102 750	102 750		
Immobilisations corporelles				
Terrains	332 000		332 000	638 200
Constructions	3 463 095	2 801 583	661 512	1 953 883
Installations techniques, matériel et outillage industriel	162 881	161 306	1 575	7 005
Autres immobilisations corporelles	2 774 090	2 619 516	154 574	207 330
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières (2)				
Participations	857		857	857
Créances rattachées à des participations	773 228	672 324	100 904	95 434
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières	829 786		829 786	702 353
	8 834 734	6 631 551	2 203 183	3 777 897
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	500 830	146 975	353 855	396 146
Produits intermédiaires et finis	2 407 932	446 418	1 961 514	1 873 256
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	67 082		67 082	90 680
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 920 544	6 784 936	1 135 608	2 487 861
Autres créances	432 517		432 517	557 060
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement	1 890		1 890	7 194
Disponibilités	3 293 611		3 293 611	641 554
Charges constatées d'avance (3)	788 604		788 604	1 006 511
	15 413 010	7 378 329	8 034 681	7 060 262
Ecarts de conversion actif	86 240		86 240	274 073
Total général	24 333 984	14 009 880	10 324 104	11 112 231
			26 526	26 526
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an (brut)				
(3) dont à plus d'un an (brut)			7 003 765	4 514 287

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 1 079 440)	1 079 440	1 079 440
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 647 953	4 647 953
Réserves :		
- Réserve légale	107 944	107 944
- Réserves statutaires ou contractuelles	566 460	566 460
Report à nouveau	-1 070 244	414 743
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	946 763	-1 484 987
	6 278 316	5 331 553
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	783 240	380 073
Provisions pour charges	108 665	123 043
	891 905	503 116
Dettes (1)		
Emprunts & dettes auprès d'établissement de crédits (2)	349 177	1 807 036
Emprunts & dettes financières	39 589	332 533
Avances & acomptes reçus sur commandes en-cours	269 797	344 801
Fournisseurs & comptes rattachés	1 480 472	1 749 549
Dettes fiscales & sociales	623 522	625 881
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 254
Autres dettes	52 272	69 641
Produits constatés d'avance		87 286
	2 814 829	5 029 981
Ecart de conversion passif	339 054	247 581
Total général	10 324 104	11 112 231
(1) dont à moins d'un an	2 426 063	3 239 791
(2) dont concours bancaires courants		36 072

## Comptes sociaux 2018

### 4.4 Compte de résultat au 31 décembre 2018

Compte de résultat	31/12/2018			31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	6 407 578	110 293	6 517 871	5 642 767
Production vendue (biens)	2 738 495	4 186 036	6 924 531	7 319 897
Production vendue (services)	86 463	16 178	102 641	212 212
Chiffre d'affaires net	9 232 536	4 312 507	13 545 043	13 174 875
Production stockée			194 279	-82 157
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur provisions et transferts de charges			805 074	968 184
Autres produits			60 049	244 640
			14 604 445	14 305 543
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			1 674 550	1 871 514
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières & autres approvisionnements			1 368 866	1 589 534
Variation de stocks de matières premières & autres approvisionnements			308 957	1 229
Autres achats et charges externes			7 357 827	6 948 652
Impôts, taxes et versements assimilés			309 121	334 116
Salaires & traitements			3 057 881	3 100 381
Charges sociales			1 286 318	1 324 535
Dotations aux amortissements & provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			271 446	311 183
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			1 637 975	1 182 772
- Pour risques & charges : dotations aux provisions			86 240	309 750
Autres charges			213 710	221 812
			17 572 891	17 195 478
Résultat d'exploitation			-2 968 446	-2 889 935
Produits financiers				
De participations			38 115	985 798
D'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts & produits assimilés				
Reprises sur provisions & transferts de charges			38 337	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 830	
			78 282	985 768
Charges financières				
Dotations aux amortissements & provisions				85 602
Intérêts et charges assimilées			29 129	66 633
Différences négatives de change				
			29 129	152 235
Résultat financier			49 153	833 563
Résultat courant avant impôts			-2 919 293	-2 056 372

Compte de résultat (suite)	31/12/2018 Total	31/12/2017 Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	23 619	598 891
Sur opérations en capital	5 855 438	953 404
Reprises sur provisions & transferts de charges	20 000	
	5 899 057	1 552 295
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	68 793	219 621
Sur opérations en capital	1 462 977	961 290
Dotations aux amortissements et provisions	627 053	
	2 158 823	1 180 911
Résultat exceptionnel	3 740 234	371 384
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-125 822	-200 000
Total des produits	20 581 784	16 843 636
Total des charges	19 635 021	18 328 624
Bénéfice ou perte	946 763	-1 484 987

### 4.5 Annexe aux comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

[Code de commerce - articles 8, 9 et 11]

[Décret n° 83- 1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3]

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 10 324 104 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 946 763 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### 4.5.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2018, la société Barbara Bui a retrouvé une progression de son chiffre d'affaires, malgré un contexte économique difficile, particulièrement sur les derniers mois de l'année 2018.

Du point de vue de l'exploitation, le groupe s'est efforcé de recentrer son activité sur ses activités stratégiques, à savoir ses boutiques parisiennes et la vente de ses collections au travers son site marchand [www.barbarbui.com](http://www.barbarbui.com).

L'activité Wholesale est en très léger recul ; cependant la société a poursuivi sa gestion prudente de certains clients, afin d'être moins exposé aux encours clients.

Par ailleurs, Barbara Bui a poursuivi ses efforts sur les process de production, et ses mesures de réduction des coûts d'exploitation afin de maintenir sa marge brute.

Au cours de l'exercice 2018, la société Barbara Bui a vendu un actif significatif, non-stratégique afin d'améliorer sa situation de trésorerie et financer les pertes d'exploitation.

De plus, les dirigeants fondateurs ont maintenu leur soutien à l'entreprise notamment au travers de leurs comptes courants d'actionnaires, à hauteur d'un montant total de 39 K€ au 31 décembre 2018.

#### 4.5.2 Evénements postérieurs à la clôture

Le groupe Barbara Bui a engagé une restructuration importante de ses activités depuis plusieurs années.

Au regard des difficultés majeures d'exploitation liées à son emplacement (secteur Palais de l'Elysée) et à l'activité déficitaire du groupe Barbara Bui, la boutique située à Paris, au 62 rue du faubourg Saint-Honoré a dû être fermée en mars 2019. La fermeture de cette boutique a causé une procédure de licenciement pour motif économique de moins de 9 salariés.

#### 4.5.3 Modes et méthodes d'évaluation

- Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2018 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et en particulier en conformité du règlement ANC N° 2016-07, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :
- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.
- Donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2018 sont identiques à ceux de l'exercice 2017, compte tenu des dispositions :

- du règlement N° 2000-06 du CRC sur les passifs, appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- du règlement N° 2004-06 du CRC sur les actifs, appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Ainsi, il a été retenu pour les postes suivants :

### Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) soit la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation.

Dans le bilan au 31/12/2018, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit :

- Logiciels : 3 ans,
- Constructions : 10 à 40 ans,
- Agencements : 3 à 10 ans,
- Matériels et outillages : 5 ans,
- Matériel de transport : 3 à 4 ans,
- Matériel et mobilier bureau : 4 ans,
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.

Une provision éventuelle est constituée sur les éléments non amortissables pour tenir compte de la valeur actuelle des biens.

Les frais de recherche et développement (création de nouveaux tissus) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Sans marché actif et à durée indéterminée, les droits aux baux constituent des immobilisations incorporelles non amortissables.

### Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée, pour les titres de participation (non cotés en l'espèce), sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment l'actif net de la société corrigé pour tenir compte des plus ou moins values que recèlent les éléments d'actifs. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

### Actions Barbara Bui auto détenues :

Conformément à l'avis CU CNC N°98 D, les actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat sont comptabilisées suivant les objectifs poursuivis :

- affectation explicite à l'attribution aux salariés : en valeurs mobilières de placement sous la rubrique « actions propres »,
- affectation explicite à la réduction du capital : en autres immobilisations financières sous la rubrique « actions propres en voie d'annulation »,
- actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les opérations réalisées par l'intermédiaire financier pour le compte de la société sont comptabilisées en autres immobilisations financières sous les rubriques : « actions propres » pour les actions auto détenues, et « autres créances immobilisées » pour les espèces indisponibles.

### Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût soit de la valeur nette de réalisation. Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

### Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation éventuelle est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les créances en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

### Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière de retraite sont déterminés en utilisant une méthode d'évaluation actuarielle rétrospective, avec niveau futur de salaire.

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables de ce calcul sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Table de mortalité hommes TD80/90 et femmes TV80/90,
- Taux de turnover : - 35 ans = 20%, de 35 à 55 ans = 8%, + 55 ans = 0%,
- Taux d'actualisation : 1,57% (taux Ibbotson Corporate AA10Y+),
- Revalorisation annuelle des salaires : 2%

Au 31 décembre 2018, les engagements de retraite s'élèvent à 108 665 €.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires est réparti entre un chiffre d'affaires Retail provenant des boutiques Barbara Bui, situées à Paris, et un chiffre d'affaires Wholesale liée à la diffusion des produits Barbara Bui dans des enseignes de détail en France et à l'export.

### Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences de change sont comptabilisées au fur et à mesure en produits ou en charges.

Les différences de change liées à des opérations financières sont enregistrés dans les produits et charges financiers. Les résultats

de change sur les dettes et créances commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation (en vertu du règlement 2015-05 relatif aux opérations de change).

### Produits et charges exceptionnels

Ils correspondent à des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale ou qui présentent un caractère exceptionnel.

### Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

#### 4.5.4 Notes relatives à certains postes du bilan et du compte

##### de résultat

##### Note 1. Immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont récapitulés ci-après dans les tableaux suivants.

##### Immobilisations

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et de développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	492 333	8 905
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	638 200		
Constructions sur sol propre	2 552 800		
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	2 135 095		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	162 881		
Installations générales, agencements & aménagements divers	2 507 844		14 521
Matériels de transport	21 858		7 305
Matériels de bureau et informatique, mobiliers	280 737		4 473
Immobilisations corporelles en cours			
	Total III	8 299 415	26 299
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations	857		
Créances rattachées aux participations	806 094		12 502
Prêts et autres immobilisations financières	702 353		128 433
	Total IV	1 509 304	140 935
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		<b>10 301 051</b>	<b>176 139</b>

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
		Par virement	Par Cession	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II		2 440	498 798
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			306 200	332 000
Constructions sur sol propre			1 224 800	1 328 000
Installations générales, agencements & aménagements des constructions				2 135 095
Installations techniques, matériels et outillages industriels				162 881
Installations générales, agencements & aménagements divers			48 688	2 473 677
Matériels de transports			13 960	15 203
Matériel de bureau et informatique, mobilier				285 210
Immobilisations corporelles en cours				
	Total III		1 593 648	6 732 066
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				857
Créances rattachées aux participations		3 893	41 475	773 228
Prêts et autres immobilisations financières			1 000	829 786
	Total IV	3 893	42 475	1 603 871
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		<b>3 893</b>	<b>1 638 562</b>	<b>8 834 734</b>

## Comptes sociaux 2018

### Amortissements

#### Cadre A - Situation et mouvements de l'exercice

	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/ Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II	319 498	59 764	2 440	376 822
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	659 066	139 465	71 894	726 637
Installations générales, agencements et aménagements des Constructions	2 074 946			2 074 946
Installations techniques, matériels et outillages industriels	155 876	5 430		161 306
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 327 855	53 393	38 635	2 342 613
Matériels de transports	18 553	2 170	11 744	8 979
Matériel de bureau et informatique, mobiliers	256 700	11 224		267 924
Total III	5 492 996	211 682	122 273	5 582 405
Total général (I+II+III)	5 812 494	271 446	124 713	5 959 227

#### Immobilisations incorporelles

En valeur brute, elles comprennent :

- le dépôt de la marque Barbara Bui pour 1 997 €,
- les logiciels acquis pour 367 524 € (dont 180 503 € afférent au nouveau site internet) (93 452 € en valeur nette),
- le droit au bail attaché au centre administratif du 32, rue des francs-bourgeois pour 26 526 €.

#### A noter

Des Boutiques sans rachat de pas de porte :

- en 1998, avenue Montaigne,
- en 2000, rue des Saints Pères,
- en 2007, rue du Faubourg Saint Honoré.

Le total des immobilisations incorporelles est de 498 797 € en valeur brute.

#### Immobilisations corporelles

Acquisitions	Valeur brute
installations générales	14 521
Matériels de bureau et informatique	4 473
Matériel de transport	7 305
Investissements réalisés	26 299

Les sorties d'immobilisations corporelles correspondent à la vente d'un actif significatif non-stratégique ; ainsi qu'à des mises au rebut diverses de matériel :

Cessions	Valeur brute
Logiciels	2 440
Terrains	306 200
Constructions	1 224 800
Agencements	48 688
Matériel de transport	13 959
Cessions réalisées	1 596 087

## Immobilisations financières

Elles comprennent les participations et les autres immobilisations financières suivantes.

	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
<b>Participations</b>				
Titres de participation				
- BBK Holding	857			857
Créances sur participations				
- BBK Holding	22 413	328		22 741
- Kabuki Inc	319 231		31 919	287 312
- BBK Distribution	69 881	2 575		72 456
- BBSCP	394 569	5 708	9 558	390 719
<b>Total I I</b>	<b>806 951</b>	<b>8 611</b>	<b>41 477</b>	<b>774 085</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>				
Prêts au personnel	1 000		1 000	0
Dépôts de garantie	689 287	8 239		697 526
Actions propres	6 399	83 488		89 887
Dépôt divers	5 667	36 706		42 373
<b>Total II</b>	<b>702 353</b>	<b>128 433</b>	<b>1 000</b>	<b>829 786</b>
<b>Valeurs brutes</b>	<b>Total I+II</b>	<b>1 509 304</b>	<b>137 044</b>	<b>1 603 871</b>
Dépréciations	<b>Total III</b>	<b>710 662</b>	<b>38 337</b>	<b>672 324</b>
<b>Valeurs Nettes</b>	<b>Total I + II - III</b>	<b>798 642</b>		<b>931 547</b>

BBK Holding est une filiale américaine à 100%, elle-même étant la société mère à 100% de quatre autres sociétés américaines :

BBK Distribution : société de distribution pour le continent nord-américain

Kabuki Inc. : société n'ayant plus d'activité opérationnelle (magasin situé à New York (USA) aujourd'hui fermé)

BBRD : société n'ayant plus d'activité opérationnelle (magasin de détail situé à Beverly Hills (USA) aujourd'hui fermé)

BBSCP : société n'ayant plus d'activité opérationnelle (magasin de détail situé à Costa Mesa (USA) aujourd'hui fermé)

Les créances sur participations représentent les avances consenties pour les acquisitions des fonds et des travaux à réaliser.

Lorsque la valeur de recouvrement envisagée est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée. (se référer à la note 3 pour plus de détails).

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par les dépôts de garantie. Les actions propres ont été évaluées au cours du 31 décembre 2018. Il n'a pas été constaté de provision sur ces titres.

## Liste des filiales et participations

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24 - 11]

Entreprises liées : BBK Distribution et Kabuki Inc, détenues à 100% par BBK Holding.

Filiales : BBK Holding

## Comptes sociaux 2018

Filiales et Participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous				
Filiales (plus 50% du capital détenu)				
- BBK Holding	873	-25 252	100%	13 085
Participations (10 à 50% du capital détenu)				
- Néant				
Renseignements globaux sur les autres filiales et participations				
- Néant				

### Liste des filiales et des participations (suite)

Filiales et Participations	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Observations
	Brut	Nette			
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous					
Filiales (plus 50% du capital détenu)					
- BBK Holding	857	857	22 741	-	Activité holding
Participations (10 à 50% du capital détenu)					
- Néant					
Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					
- Néant					

## Note 2. Stocks

## Variation détaillée des stocks

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des Stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	500 830	809 787		308 957
Autres approvisionnements				
Total I	500 830	809 787		308 957
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	2 407 932	2 213 653	194 279	
Produits résiduels				
Autres				
Total II	2 407 932	2 213 653	194 279	
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée (ou déstockage de production)		II + III	194 279	308 957

Le détail de la provision pour stocks est le suivant.

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Matières premières	146 975	413 641	-266 666
Produits finis	446 418	340 397	106 021
Total	593 393	754 038	-160 645

## Note 3. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée le cas échéant, en fonction des risques de non recouvrement.

Environ 46% du chiffre d'affaires est réalisé avec les boutiques, sur lesquelles le risque est immédiatement constaté. Sur le solde qui représente la diffusion, le risque d'impayés est réduit du fait d'une sélection rigoureuse de la clientèle, appuyée par des organismes d'assurance-crédit.

Au 31 décembre 2018, les créances clients intra-groupes sur les sociétés américaines – BBSCP, Kabuki Inc., BBRD, BBK Distribution - ont été dépréciées dans les comptes sociaux de Barbara Bui pour un montant total de 6 262 K€ (soit 97 % de la valeur brute de ces créances), ces sociétés du groupe ne générant pas un cash suffisant au paiement des ventes effectuées par BBSA..

Les créances clients avec BBSCP, Kabuki Inc et BBRD ont été totalement dépréciées au 31 décembre 2018.

Les créances clients avec BBK Distribution n'ont fait l'objet d'une provision qu'à hauteur du risque de non remboursement des créances et en tenant compte de l'évolution de l'activité Wholesale et de sa capacité de remboursement future.

Concernant les avances à long terme auprès des filiales américaines constatées en immobilisations financières, le management a estimé nécessaire de provisionner les avances long terme consenties à Kabuki Inc (pour un montant de 287 K€) et à BBSCP (pour un montant de 385 K€) suite aux cessions de bail respectivement en décembre 2015 et en juin 2016.

## Note 4. Autres créances

Autres créances	Montant
Créances sociales	4 304
Créances sur l'Etat	373 032
Divers	2 960
Avances fournisseurs	75 482
Produits à recevoir	43 820
<b>Total</b>	<b>499 598</b>

Les créances sur l'Etat incluent 197 K€ de CIR et de CICE.

Les produits à recevoir correspondent à une créance que détient la société Barbara Bui SA sur l'administration fiscale italienne suite à la liquidation de Barbara Bui Milan Srl.

## Note 5. Produits et charges constatés d'avance

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits constatés d'avance		
-Produits d'exploitation		87 286
- Produits financiers		
- Produits exceptionnels		
Total produits constatés d'avance		87 286
Charges constatées d'avance		
- Charges d'exploitation	788 604	1 006 511
- Charges financières		
- Charges exceptionnelles		
Total charges constatées d'avance	788 604	1 006 511

Détail des charges constatées d'avance	31/12/2018	31/12/2017
Avances collection	77 439	245 790
Frais généraux	711 165	760 721
Total général	788 604	1 006 511

## Note 6. Capitaux propres

Capitaux propres	Montant
Au 31/12/2017	5 331 552
Distribution de dividendes	
Résultat de l'exercice 2018	946 763
Au 31/12/2018	6 278 315

## Composition du capital social

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	1,60	674 650			674 650

Aucun instrument dilutif sur le capital n'a été mis en place.

## Note 7. Provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant en fin d'exercice
Provisions pour pertes de change	274 073	86 240	274 073	86 240
Provisions pour pensions et obligations	123 043		14 378	108 665
Provisions pour risques et charges	106 000	617 000	26 000	697 000
<b>Total I</b>	<b>503 116</b>	<b>703 240</b>	<b>314 451</b>	<b>891 905</b>
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur participations et créances rattachées	710 663		38 337	672 326
Sur stocks et en cours	754 038	143 853	304 498	593 393
Sur comptes clients	5 453 649	1 494 122	162 835	6 784 936
<b>Total II</b>	<b>6 918 350</b>	<b>1 637 975</b>	<b>505 670</b>	<b>8 050 655</b>
<b>Total général</b>	<b>7 421 466</b>	<b>2 341 215</b>	<b>820 121</b>	<b>8 942 560</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		1 724 215	761 784	
- financières			38 337	
- exceptionnelles		617 000	20 000	

## Provisions pour risques et charges

	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Litiges prud'homaux	70 000	17 000	10 000	77 000
Litiges commerciaux	20 000			20 000
Autres	16 000	600 000	16 000	600 000
<b>Total</b>	<b>106 000</b>	<b>617 000</b>	<b>26 000</b>	<b>697 000</b>

Les reprises de provision ont été utilisées à hauteur de 6 K€ et non utilisées à hauteur de 20 K€.

## Provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations

- provisions sur créances sur participations 672 326 €.

Note 8. Emprunts auprès des établissements de crédit  
et dettes financières

	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Emprunts établissements de crédit	1 768 083		1 423 472	344 611
Intérêts courus sur emprunts	2 881	637	2 881	637
Concours bancaires courants	27 931		27 931	
Dépôts reçus	27 500		27 500	
Apports associés	305 033		265 444	39 589
Total	4 131 508	637	1 747 228	384 838

## Note 9. Etat des créances et des dettes

CADRE A	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
De l'actif immobilisé					
	Créances rattachées à des participations	773 228		773 228	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	739 899		739 899	
De l'actif circulant					
	Avances et acomptes versés	75 482	75 482		
	Clients douteux ou litigieux	7 003 765		7 003 765	
	Autres créances clients	916 779	916 779		
	Personnel et comptes rattachés	3 989	3 989		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	315	315		
	Impôts sur les bénéfices	197 098	197 098		
	Taxe sur la valeur ajoutée	175 610	175 610		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés divers	324	324		
	Groupe et associés				
	Débiteurs divers	46 780	46 780		
	Charges constatées d'avance	788 604	788 604		
		10 721 873	2 204 981	8 516 892	
CADRE B	Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits : (1)					
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine	345 248	206 915	138 333	
Emprunts et dettes financières divers					
	Avances et acomptes reçus	320 387	320 387		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 480 472	1 480 472		
	Personnel et comptes rattachés	169 364	169 364		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	289 916	289 916		
	Taxe sur la valeur ajoutée	83 647	83 647		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	80 594	80 594		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	39 589	39 589		
	Autres dettes	1 683	1 683		
	Produits constatés d'avance				
		2 810 900	2 672 567	138 333	
(1) emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) emprunts, dettes contractés auprès des associés					

## Comptes sociaux 2018

### Note 10. Charges à payer

#### Charges à payer

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	637	2 881
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 953	102 001
Dettes fiscales et sociales	321 659	377 839
Autres dettes	46 069	64 263
Total général	456 318	546 984

#### Détail des charges à payer

	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Intérêts courus sur emprunts bancaires	637	2 881
Total I	637	2 881
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Factures fournisseurs à recevoir	87 953	102 001
Total II	87 953	102 001
Dettes fiscales et sociales		
Congés payés	166 190	170 698
Charges sur congés payés	75 653	78 329
Taxe apprentissage	19 978	20 232
Formation continue	37 511	46 011
Effort à la construction	13 629	13 803
Agefiph à payer	7 627	14 562
Taxe sur la publicité	1 071	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		34 204
Autres impôts à payer		
Total III	321 659	377 839
Autres dettes		
Avoirs à établir	21 836	15 975
Clients créditeurs boutiques	24 233	48 288
	46 069	64 263
Total général (I+II+III+IV)	456 318	546 984

## Note 11. Produits financiers

Produits financiers	Montant
Revenus des créances rattachées aux participations	7 069
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations	38 337
Autres produits financiers	32 876
Total	78 282

## Note 12. Charges financières

Charges financières	Montant
Dotations aux provisions pour dépréciation de créances rattachées à des participations	
Intérêts sur emprunts	29 130
Autres frais financiers	
Intérêts bancaires	
Total	29 130

## Note 13. Produits et charges exceptionnels

	Montant
Produits exceptionnels divers	23 619
Produits de cession des immobilisations cédées	5 854 557
Plus-values sur actions propres	881
Reprises de provisions exceptionnelles	20 000
Total produits exceptionnels	5 899 057
Charges exceptionnelles diverses	68 793
Valeur comptable des actifs cédés	1 461 322
Moins-values sur actions propres	1 655
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	627 053
Total charges exceptionnelles	2 158 823

Les produits et charges exceptionnels proviennent principalement des cessions de l'année dont la vente d'un actif significatif non-stratégique.

## Note 14. Crédit-bail

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 53)

La société n'a aucun bien en crédit-bail au 31 décembre 2018.

## Note 15. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur le bénéfice	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	-2 919 293	-125 822	-2 793 471
+ Résultat exceptionnel	3 740 234		3 740 234
- Participation des salariés			
Résultat comptable	820 941	-125 822	946 763

Au cours de l'exercice 2018, un crédit d'impôt a été comptabilisé au titre des Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour 71 276 € et au titre du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour 125 822 K€. Le CICE a pour objet d'améliorer la compétitivité et ainsi de permettre de réaliser notamment le développement de l'activité commerciale.

## Note 16. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24 - 24)

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	Montant
I. Accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	
Autres : Ecart de conversion actif	86 240
Total I	86 240
II. Allègement de la dette future d'impôt	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Organic	
- Effort construction	13 629
- Engagement de retraite	108 665
- Ecart de conversion	86 240
Autres	
- Salaires collections N+1	239 661
Total II	448 195
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	5 098 522
Moins-values à long terme	

## Note 17. Eléments financiers

## Engagements financiers

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24-9 et 24-16)

Engagements financiers	Montant
Engagements donnés (1)	
- Effets escomptés non échus	
- Avals, cautions et garanties	344 611
- Engagements de crédit-bail mobilier	
- Autres engagements donnés	
Total I	344 611
Engagements reçus	
Total II	
Engagements réciproques	
Total III	
Intérêts sur Emprunts à payer (2)	
Total IV	10 495
	10 495
(1) dont concernant :	
- Les filiales	
- Les participations	
- Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	344 611
(2) dont concernant :	
- Barbara Bui	9 338
- Les filiales	1 157
- Les participations	
- Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

## Dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24-8)

Dettes garanties par des sûretés réelles	Dettes Garanties	Montant des sûretés	Valeur comptable nette des biens donnés en garantie
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit			
Emprunts et dettes divers	344 611	2 160 000	993 389
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	344 611	2 160 000	993 389

## Comptes sociaux 2018

---

Tous les emprunts souscrits auprès des établissements bancaires sont garantis par le nantissement de baux commerciaux dont la société est propriétaire.

La dette garantie (345 K€) correspond à la part de capital restant due au 31 décembre 2018.

Le montant global des sûretés (2 160 K€) correspond à valeur initiale des emprunts, non intégralement remboursés à la clôture de l'exercice.

La valeur nette comptable des biens (i.e. 993 K€) correspond à la valeur nette des immobilisations inscrite au bilan faisant l'objet d'un nantissement ou des biens faisant l'objet d'un privilège de prêteur de deniers.

**Note 18. Effectif moyen**

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice a été de 62 personnes.

**Note 19. Rémunérations des mandataires sociaux**

La rémunération brute des mandataires sociaux a été de 331 200 € pour l'exercice 2018 dont 28 800 € d'avantages en nature.

**Note 20. Parties liées**

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 14 décembre 2006, Mme Barbara Bui a été nommée aux fonctions de Directeur général délégué. Sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2018 a été fixée par le conseil d'administration du 30 mars 2009, et s'est élevée à 151 200 € bruts, dont avantages en nature 6 000 €.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 26 juin 2006 renouvelant le mandat de William HALIMI en qualité de Directeur général, à ce titre sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2018 a été fixée par le conseil du 30 mars 2009, comme suit : 180.000 € bruts, dont avantages en nature 22.800 €.

**Avantages en nature des mandataires**

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 a décidé qu'à compter du 1er avril 2004 Monsieur William Halimi en sa qualité de Président directeur général disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé 74 avenue de Wagram à Paris, 75017. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 22 800 € au titre de l'exercice 2018. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société Barbara Bui SA.

**Mandataires : Mise à disposition de locaux**

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : En accord avec la première résolution du conseil d'administration du 29 janvier 2010, madame Barbara Bui a mis à disposition à compter du 4 février 2010 une partie des

locaux dont elle est devenue propriétaire Place de Vosges, 75003 Paris. En contrepartie de cette mise à disposition elle perçoit une redevance mensuelle de 2900 € conformément au contrat de mise à disposition des locaux signé le 4 février 2010. Pour l'année 2018, le montant des loyers s'est élevé à 34 800 €.

Il n'a pas été versé de jetons de présence aux administrateurs sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Note 21. Autres informations**

- Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi : Conformément à la note de la CNCC en date du 23 mai 2013, le CICE a été comptabilisé dans un compte 649 en contrepartie du débit du compte 444 au titre de l'exercice 2018 pour 71 276 €.

\*\*\*\*\*